

OFFRE EXCEPTIONNELLE - STOCK LIMITE

ORDINATEUR de BUREAU + IMPRIMANTE COULEUR OFIS

IT. Services. People. You trust!
01 600 00 00

185 500 FCFA

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.net



N° 3320 du Vendredi 30 Août 2013 - 61^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

P.c.t (Parti congolais du travail)

Pierre Ngolo a lancé les travaux de construction du siège du parti



(P. 7)

Force publique congolaise

Hommage officiel au brigadier Guyno Mouangondolo, décédé en Centrafrique

(P. 5)

Dernière heure

Le procureur général a prononcé, jeudi 29 août, pendant trois heures et demie, son réquisitoire dans le procès sur l'affaire des explosions du 4 mars 2012. Ayant passé en revue tous les chefs d'accusation imputés aux accusés, il n'a retenu qu'un d'entre eux: l'atteinte à la sûreté de l'Etat. Mais, il n'a requis aucune peine contre les 32 accusés sous ce chef d'accusation. Il s'en est remis à la sagesse du jury et de la cour pour dire le droit à ce propos, concernant le colonel Ntsourou et le colonel Ikonga-Akindou. Par contre, il a demandé la peine de travaux forcés à perpétuité contre un seul accusé, le caporal-chef Kakom Kouak Blood, et une amende de 500.000 francs Cfa «pour avoir endeuillé le peuple congolais». Pour quatre accusés, il a requis quatre ans d'emprisonnement ferme et 500.000 francs d'amende «pour avoir déserté leurs postes, le 4 mars 2012 à l'Ecrramu», et un autre, 18 mois d'emprisonnement ferme et 50.000 francs d'amende. L'affaire est maintenant en délibération.

www.JobCongoBrazza.com
Publiez gratuitement vos offres d'emploi

Mission médicale de l'O.n.g «Mercy Ships», au Congo

L'affluence impressionnante des malades a étonné les organisateurs



Les malades ont pris d'assaut le lycée Victor Augagneur.

(P. 3)

Commentaire

Congo-France: après le beau temps, les nuages?

(P. 6)

Après les négociations sur l'augmentation de la valeur du point d'indice

Directions syndicales et adhérents ne sont pas sur la même longueur d'ondes (P. 7)

Editorial

Y aura-t-il réellement un ressaisissement?

(P. 3)

Mémoire du Ministère de la Justice et des Droits Humains relatif au rebondissement de l'affaire dite «des disparus du Beach» devant la Justice Française (Pages 18-19)

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



- Système de lutte Anti-Incendie FM 200
- Système de Contrôle d'Accès
- Système de Prévention d'intrusion IPS
- Vidéosurveillance
- Solution Anti-virus



BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassal,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

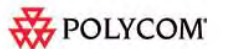


BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



- Audit Informatique
- Assistance Technique
- S.A.V
- Vente de Matériels et Logiciels



BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassal,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo



ETUDE MAITRE ANGELIQUE ESTHER DINAMONA KIDILOU
NOTAIRE

B.P: 4171; Tél.: (242) 05-563-72-26; 06-672-54-17
E-mail: etude_me_dina@yahoo.fr
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble foyer SOTELCO, 1^{er} étage,
Marché Plateau Centre-ville

INSERTION LEGALE

CONSTITUTION SOCIETE ANONYME

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du cinq août deux mille treize, enregistré dans la même ville, en date du six août de la même année, Folio 076/6 n°567, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée:

**SOCIETE J.H. SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS
CFA**

**SIEGE SOCIAL: PREMIERE
ZONE, SUR L'AVENUE DE
BORDEAUX, CENTRE-VILLE**

**POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE
DU CONGO**

Ladite Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

- Prestations services sous-ma-

- rins;
- Travaux divers;
 - Location de pinasses;
 - Transporteur maritime de biens et de personnes.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à objets similaires ou connexes.

Elle a été, régulièrement, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, en date à Pointe-Noire du six Août deux mille treize, sous le n° RCCM CG/ PNR/13 B 1057.

Pour avis

Le Notaire

Maitre Angélique DINAMONA

Crédit Rentrée Scolaire

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

BGFIBank vous accompagne pour la rentrée scolaire



Tel : +242 06 944 30 85/05 544 80 22/05 544 89 85/05 544 85 30
Fax : +242 22 281 52 85/90 - Email : eg@congo.bgfi.com

www.bgfi.com



Mission médicale de l'O.n.g «Mercy Ships», au Congo

L'affluence impressionnante des malades a étonné les organisateurs

Amarré au Port autonome de Pointe-Noire, le 9 août dernier, le navire-hôpital «Africa Mercy» de l'O.n.g «Mercy ships» est entré dans la phase décisive de sa mission au Congo: celle d'offrir, gratuitement, des opérations chirurgicales et des soins médicaux à la population. La sélection des malades pour les départements de Pointe-Noire et du Kouilou a débuté, mercredi 28 août 2013, au lycée Victor Augagneur. Le lancement de cette opération s'est faite en présence de Marie Francke Puruhence, conseillère du chef de l'Etat, chargée des questions de santé, Don Stephens, président fondateur de l'O.n.g «Mercy Ships», Julienne Johnson, présidente de la Felbo (Fondation Edith Lucie Bongho Ondimba), etc.

Les malades, venus des deux départements, à savoir Pointe-Noire et le Kouilou, ont pris d'assaut le lycée Victor Augagneur, par de longues files d'attente, protégées par un dispositif de sécurité des volontaires de Mercy Ships, à l'intérieur, de l'établissement et de la force publique, à l'extérieur. «C'est énorme. Ça veut dire que dans notre pays, beaucoup de personnes sont malades», s'est exclamé Mme Julienne Johnson, présidente de la Felbo. De même, Dr Marie Francke Puruhence s'est dite surprise par la mobilisation des malades et le nombre de pathologies présentées. «Je suis surprise de rencontrer autant de patients. Il y a lieu de se demander où est-ce qu'ils étaient avant? C'est la question que nous pouvons nous poser, nous person-

nel de santé sur la prise en charge des malades», a-t-elle précisé. Sans nul doute, la conseillère du chef de l'Etat a semblé oublier la notion de gratuité chère aux malades démunis. «Certes oui, ils en profitent», a reconnu Marie Francke Puruhence qui, néanmoins, a regretté la présence massive des malades. «Il n'est pas possible qu'il y ait autant de patients qui soient venus aujourd'hui. L'Etat est, quand même, là, il y a tout un service d'indulgence, on peut faire autrement. Nous allons vraiment véritablement nous asseoir, pour analyser cette situation, parce que ce n'est pas normal», a-t-elle promis. Toutefois, elle a rassuré qu'en termes d'intervention, l'O.n.g «Mercy Ships» tiendra compte, quel que soit le nombre de patients, des chiffres arrêtés, con-



Les malades ont pris d'assaut le lycée Victor Augagneur.



Un patient pris en charge par l'équipe médicale.

formément au protocole général d'accord signé avec le gouvernement. Il s'agit de 1900 opérations de la cataracte, 22.000 interventions de la dent et une centaine environ de la chirurgie orthopédique. Etonné, Don Stephens a pensé, quant à lui, que c'était très émouvant de voir toutes ces personnes malades venir se faire consulter. «J'ai marché le long de cette queue, j'ai vu des gens avec de très larges tumeurs, les aveugles, les petits avec les becs de lièvres et la palatine. C'est impressionnant», a-t-il dit. S'agissant des patients qui ne pourront, certainement, pas être pris en charge, lors de cette opération, Don Stephens a indiqué que son O.n.g a un partenariat avec le gouvernement

et la Felbo. «Nous allons voir comment travailler ensemble avec les hôpitaux congolais. On n'est pas là de façon indépendante. C'est votre président qui nous a invités. Il a demandé un partenariat et on est très content de ça», a-t-il signifié. Reprenant la parole, la présidente de la Felbo a fait savoir que personne ne sera oublié. «Pour les pathologies qui ne seront pas prises en charge, maintenant, un fichier sera mis en place et au fur et à mesure, nous les prendrons en charge. Madame Puruhence, qui est conseillère du chef de l'Etat, aura ce fichier et le remontera au plus haut niveau, pour que ces patients soient pris en charge, après l'opération Mercy Ships qui, du reste, sera prolongée de six mois», a-t-elle déclaré. Il faut dire que le nombre de patients arrivés sur le site de sélection a dépassé les attentes des organisateurs qui espèrent transformer des vies par l'espoir et la guérison.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Procès sur l'affaire du 4 mars 2012

La phase des plaidoiries a démarré depuis mercredi 28 août

Cahin-caha, le procès sur l'affaire du 4 mars 2012 devant la chambre criminelle de la cour d'appel de Brazzaville poursuit son bonhomme de chemin. Après la phase de l'audition des témoins, qui s'est terminée lors de l'audience du mardi 27 août, avec les ministres Mboulou, Mokoki, Mondjo, les directeurs généraux Ngondo et Okandzi, et le colonel Ngakala, tous entendus comme témoins à titre de renseignements, le procès est entré, depuis mercredi 28 août, dans la phase des plaidoiries des avocats de la défense.

Mardi 27 août, le procès sur l'affaire des explosions du 4 mars 2012 a clôturé l'audition des témoins, même si certaines personnalités citées comme témoins ne se sont pas présentées. Ainsi, les ministres Raymond Zéphirin Mboulou, Charles Richard Mondjo (chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises à l'époque des faits), Gilbert Mokoki (commandant en chef de la gendarmerie, à l'époque des faits), les directeurs généraux Albert Ngondo, trésorier payeur général, Nicolas Okandzi (directeur général du budget), et Michel Ngakala (haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, à l'époque des faits), se sont succédé à la barre, pour répondre aux préoccupations relatives à l'affaire du 4 mars 2012. Ils étaient notamment entendus sur l'opération de ramassage des armes et sur la commission spéciale d'enquête mise en place après le drame de Mpila, dont la mission principale était de mener des investigations pour découvrir les auteurs de ce drame. Parlant de cette commission, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, a indiqué qu'il n'a jamais reçu le rapport de cette commission. «Après le drame du 4 mars 2012, nous nous sommes retrouvés au niveau du conseil national de sécurité où nous avons mis en place une commission, pour essayer de faire la lumière sur

ce drame. La mission assignée à cette commission, c'est de mener les enquêtes et découvrir les coupables de ce drame», avez-vous le rapport de cette commission? Lui a demandé alors le président de la cour, Mathurin Bayi. «Non, je n'ai jamais reçu ce rapport, parce que cette enquête a été faite par les officiers de la police judiciaire assermentés», a-t-il répondu. S'agissant de l'opération de ramassage des armes, les trois ministres ont reconnu que mission avait été donnée, en 2006, au C.n.s (Conseil national de sécurité) de procéder à cette opération, auprès des ex-combattants. «Le ramassage des armes de guerre, c'est une mission permanente qui nous interpelle plus et au quotidien», a précisé M. Mboulou. «Les armes rachetées étaient entreposées au magasin d'armes de la gendarmerie. Celles-ci étaient répertoriées, il y a même un fichier», a, quant à lui, soutenu Gilbert Mokoki. Selon lui, cette opération avait pris fin en 2010, au niveau de la gendarmerie. Pour Michel Ngakala, ancien haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, «les armes ramassées n'étaient pas à remettre dans un camp militaire, l'objectif était de les détruire. C'est ce que nous avons fait». Il a poursuivi que la structure qu'il dirigeait était rattachée à la présidence de la République, il ne rendait pas compte ni à la police, ni à la

gendarmerie. «Finalement, il y avait plusieurs pôles de ramassage des armes», a renchéri le procureur général. Concernant la dégradation des conditions d'entrepôt à l'Ecrrramu, le général Charles-Richard Mondjo, ancien chef d'Etat-major général des F.a.c, a indiqué: «Nous étions au courant que les conditions de l'Ecrrramu ne répondaient plus. Le haut-commandement en avait pris conscience et le Ministère avait dégagé des ressources, pour construire des soutes à Bilolo, Pointe-Noire et à l'intendance, pour décongestionner l'Ecrrramu». Mais où sont passées ces soutes? Lui a répliqué le président de la cour. «Elles nous ont jamais été livrées», a répondu l'ancien chef d'Etat-major général. Mais pourquoi? «Il faudrait poser cette question à la direction générale de l'équipement», a répondu Richard Mondjo. Appelé à la barre, pour se justifier, le colonel Ikonga-Akindou, directeur général de l'équipement de l'armée (à l'époque des faits), a fait savoir que ces soutes n'avaient pas été prévues pour décongestionner l'Ecrrramu. L'argent venait du trésor public. Le ministre Mondjo est revenu à la charge pour dire: «Je signe et persiste que nous avons construit Bilolo, parce que nous percevions le danger de Mpila. D'ailleurs, je n'ai jamais vu ces soutes, puisqu'elles ont été financées. Où est passé l'argent?». Pour tirer les choses au clair, Albert Ngondo, directeur du trésor public, et Nicolas Okandzi, directeur général du budget, ont été appelés à la barre. Le premier ne reconnaît pas avoir traité ce dossier. «J'aimerais qu'on me dise que le mandat est arrivé au trésor public, il a été enregistré, il y a un tel chiffre, qu'on a payé. A ce moment-

là, je peux parler. Si c'est au niveau du budget, ce n'est pas notre problème. Le trésor ne s'occupe que des paiements», a-t-il précisé. Et d'ajouter: «Le trésor ne s'occupe pas de ce genre de problèmes. Nous avons une séparation de pouvoir: tout ce qui concerne l'agrément ne regarde que le budget et le Ministère de la défense». A son tour, Nicolas Okandzi a déclaré qu'il ne connaît pas ce dossier. «Certainement, je n'ai plus souvenir de ça, parce que nous recevons beaucoup de dossiers. Il faudrait qu'il y ait la lettre du marché, le nom du soumissionnaire et le montant, comme ça, je peux vérifier dans mes archives», a-t-il indiqué. Mais, on n'a pas posé la question à Ismaël Kouyaté, l'opérateur économique ayant exécuté ce marché, sous quel numéro de dossier il avait reçu de l'argent dans son compte. L'audience du mardi 27 août s'est terminée par la présentation, à ses avocats, des scellés contenant les objets saisis lors de la perquisition dans les domiciles de l'accusé Ntsourou. Mais, ce dernier a réagi, en disant qu'il ne reconnaît pas ces objets, car les scellés ont été faits sans lui. La réaction du président de la cour a été de dire qu'on a rien inventé, tout ce qui est montré là (trois valisettes contenant des documents et un sac ngouri contenant de faux billets de banque) a été bel et bien saisi chez lui. Depuis l'audience du mercredi 28 août, les avocats de la défense plaident pour l'innocence de leurs clients, en mettant en avant la thèse de l'accident comme origine des explosions du 4 mars 2012.

Pascal-Azad DOKO

Editorial

Y aura-t-il réellement un ressaisissement?

Ce serait une erreur regrettable, pour l'élite politique et militaire, de croire que le procès sur les explosions meurtrières et destructives du 4 mars 2012, ne constitue qu'une sorte de châtiement à l'égard des officiers mis sur le banc des accusés. Bien au-delà, il s'agit, fondamentalement, d'un procès sur tout un système politico-militaire dont on découvre, ahuri, le niveau scandaleux auquel il était tombé. Les citoyens que nous sommes ne sont pas rassurés d'entendre, dans notre pays qui se donne l'ambition de devenir émergent dans quelques années, ce qu'on a suivi au procès: qu'un sous-officier commis à la garde d'un dépôt de munitions a l'habitude de préparer sa nourriture sur un foyer à charbons tout à côté; qu'un officier supérieur peut se taper le luxe, sans encourir une quelconque sanction disciplinaire, de ne plus rendre compte à son chef hiérarchique, et garder chez lui des armes de guerre rachetées auprès d'ex-militaires; qu'un officier supérieur, assumant les fonctions de directeur général de l'équipement de l'armée, a confié un marché de construction de soute à munitions à un opérateur économique informel qui n'a aucune compétence en la matière; que les rapports d'un inspecteur général de l'armée alertant sur un danger imminent, n'ont eu d'autre destin que d'être oubliés dans les tiroirs des décideurs; qu'un officier supérieur peut récupérer du matériel de l'armée et aller le garder chez lui, sans s'en référer, ni rendre compte à aucun supérieur hiérarchique...

Devant un tel tableau de gestion de la gente armée, le pays n'était pas réellement à l'abri d'un drame, comme celui du 4 mars 2012. Les officiers dont on entend de telles histoires sont, pour la plupart, formés dans de prestigieuses écoles militaires au pays ou à l'étranger. Dans l'exercice de leur profession, entre la science apprise dans la gestion de la chose militaire et leur comportement, c'est le jour et la nuit. Et surtout, il ne faut pas croire que ces histoires à dormir debout ne sont le fait que de ceux qu'on voit sur le banc des accusés. Elles semblent être caractéristiques de toute une société qui malmène la rationalité, au profit du subjectivisme dans la vie collective, dans un contexte où la sanction ne frappe plus que les faibles. Les affinités claniques, fraternelles et autres sont devenues le critère préféré dans la nomination des cadres à des postes de commandement ou de direction, au détriment de la compétence, de la moralité, du patriotisme... Toutes vertus sans lesquelles l'émergence n'est que vœu pieux.

Le procès sur l'affaire du 4 mars devrait conduire notre élite militaire à un véritable ressaisissement. La chose militaire mérite une gestion rigoureuse, normative qui ne doit laisser de place ni au fanatisme, ni au subjectivisme, encore moins au clientélisme. C'est à ce prix que notre pays sera à l'abri des drames non pas seulement comme celui du 4 mars qui, soit dit en passant, met en cause, indubitablement, la responsabilité de l'Etat dans la réparation des dommages subis par les paisibles populations, mais aussi comme ceux des conflits armés qu'on a connus, quand on sait que ces conflits ont été alimentés par les armes et munitions de notre propre armée. L'armée n'est pas seulement l'institution destinée à protéger le territoire national, mais elle est le rempart véritable qui protège et renforce l'unité nationale, lorsque les politiques dérivent dans leurs ambitions égoïstes, au détriment de l'intérêt national. L'armée, c'est le lieu où règne la discipline, où l'on rend compte au supérieur hiérarchique. Fouler cela aux pieds, c'est faire courir un réel danger à tout un peuple.

Joachim MBANZA

**DÉCOLLEZ
POUR PLUS DE 10 DESTINATIONS AFRICAINES**



Pointe Noire s'ajoute à notre réseau.

Pour répondre à vos attentes, Air Côte d'Ivoire vous offre plus de 10 destinations africaines au départ de Pointe-Noire.

A partir du 19 Août, décollez de Pointe-Noire et profitez du temps de voyage le plus court vers Libreville, Abidjan, Dakar, Conakry, Bamako, Ouagadougou.



Tel. : 06 818 66 66 / 06 826 74 74 • www.aircotedivoire.com

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», Premier étage, Place marché de la Plaine
Centre-ville, Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

CONGO IRON S.A.

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: AVENUE PROFESSEUR LOCKO-MAFOUTA
B.P: 1371, BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG/BZV/06 B 11

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL MODIFICATION CORRELATIVE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

Aux termes d'une délibération en date à BRAZZAVILLE du 13 Août 2013, dont une copie du Procès-verbal a été annexée à la minute d'un acte reçu par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 14 Août 2013 et enregistrée à Bacongo, Brazzaville, le 19 Août 2013, sous folio 149/1 numéro 1990, le Conseil d'Administration de la Société CONGO IRON S.A., après avoir pris acte de la démission de Monsieur BAYA Jean Marie André de ses fonctions de Directeur Général de la société CONGO IRON S.A avec effet au 31 juillet 2013, a, sur proposition de son Président, désigné Monsieur Aimé Emmanuel YOKA au

poste de Directeur Général de CONGO IRON S.A, à compter du 8 août 2013, en remplacement de Monsieur BAYA Jean Marie, démissionnaire.

Dépôt d'une copie dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 21 Août 2013, sous le n°13 DA 917 et l'inscription modificative a été faite le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de BRAZZAVILLE, sous le numéro CG/BZV/06 B 11 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion,
Maître Salomon LOUBOULA.

MAÎTRE Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
centre-ville Brazzaville.
Tél.: (00242)05.775.69.43/06 668.58.14, B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«GROUPE E.S.I»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 3.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: 1927/ rue Motaba, Plateau des 15 ans, Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/12 B 3843
REPUBLIQUE DU CONGO.

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes d'un procès-verbal de décision extraordinaire de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle reçu le 20 août, par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 21 août 2013, sous Folio 147/14, numéro 2200, la nomination d'un nouveau gérant a été décidée.

Pour des raisons de convenances personnelles, Monsieur KAGNE Fradan Wenceslas décide de mettre fin à sa fonction de gérant.

En conséquence, l'associé unique de la société citée supra nomme

Monsieur OSSINDI Guy, en qualité de nouveau gérant, et ce, en remplacement du premier.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 23 août 2013, sous le numéro 13 DA 927;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 23 août 2013, sous le numéro CG/BZV/13 B 3843.

Pour avis,
Maître Giscard
BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Force publique congolaise

Hommage officiel au brigadier Guyno Mouangondolo, décédé en Centrafrique

Tristesse, compassion et solidarité se lisaient sur les visages des officiers généraux et supérieurs, des membres du commandement de la force publique, parents, amis et connaissances, réunis à la direction générale de la sécurité, à Brazzaville, jeudi 22 août 2013, pour rendre un dernier hommage au brigadier Guyno Taraise Mouangondolo, qui faisait partie du contingent congolais de la Micopax (Mission pour la consolidation de la paix) en Centrafrique, et qui est mort à la suite d'«un accident de voie publique à Bangui», le 14 août dernier, selon un communiqué officiel. Le brigadier Mouangondolo se trouvait en Centrafrique, depuis deux mois, pour accomplir une mission de consolidation de la paix.

La cérémonie d'hommage au brigadier Guyno Taraise Mouangondolo s'est déroulée en présence du général de division Guy-Blanchard Okoi, chef d'Etat-major général des F.a.c (Forces armées congolaises) qui, à l'occasion, s'est recueilli devant la dépouille mortelle du disparu, après avoir déposé une gerbe de fleurs et salué les membres de la famille éplorée. Ce geste a également été accompli par le général de police de deuxième classe Jean-François Ndengué, directeur général de la police, le général de brigade Paul-Victor Moigny, commandant de la gendarmerie nationale, ainsi que par les membres du commandement militaire, du Conseil de commandement de la police et par le chef de la délégation de la Fomac (Force multinationale d'Afrique centrale). Etait aussi présent à la cérémonie le sénateur Pascal Mouassiposo Makongui. Dans son oraison funèbre, le colonel de police Maurice Kenyé, chef du personnel à la direction générale de la police, a affirmé qu'au moment où la mort arrache à l'affection des siens leur frère d'arme et ami,

il ne peut se trouver des mots pour compenser son absence dans leur cœur et arrêter la forte émotion qui est la leur. «Les paroles n'ont, évidemment, que peu de poids, face à l'immense douleur que représente la perte d'un conjoint, d'un fils, d'un père, d'un frère. Je tiens, cependant, à vous exprimer, au nom du haut-commandement de la force publique et singulièrement du directeur général de la police, toute notre tristesse, notre compassion et notre solidarité, en cet instant de profonde émotion. Etre policier, militaire ou gendarme, c'est appartenir à la nation, agir pour elle et, parfois, mourir pour elle», a-t-il ajouté. Il a, ensuite salué la bravoure du disparu: «Brigadier Guyno Taraise Mouangondolo, merci pour ton exemple, ici au pays et en Centrafrique. Nous mesurons, pleinement, aujourd'hui, ton engagement au service des armes. Tous tes frères d'armes, tes amis sous-officiers, ta hiérarchie, s'inclinent, respectueusement, avec beaucoup d'émotion, devant ta mémoire». Né le 20 juillet 1978, à Epena, dans le département de la



Brigadier Mouangondolo.



Le général Guy Blanchard Okoi rendant hommage au disparu.

Likouala, où il a fait ses études primaires et secondaires, Guyno Taraise Mouangondolo intègre la police, le 1^{er} août 1998, suivant décision d'engagement numéro 0177 du 5 février 2003. Affecté dans la Likouala, en 2004, il est nommé au grade de sergent, par ordre de corps numéro 685 du 2 février 2006.

En 2010, il est affecté, à Brazzaville, à la compagnie de commandement et des services de la direction de la sécurité publique près la direction générale de la police. Par note de service numéro 0697 du 1^{er} juin 2013, il est désigné pour accomplir une mission de consolidation de la paix en Centrafrique. Il laisse deux femmes et six enfants. Son inhumation a eu lieu au cimetière du Centre-ville de la capitale. «Le Congo a un contingent assez important de près de cinq cent, personnes en Centrafrique. Et le chef de l'Etat venait de dire, il y a quelques jours, qu'il y aura encore près de deux cents, personnes qui vont renforcer le

contingent qui est sur place», a précisé le colonel Jean Aive Allakoua, porte-parole de la police. Notons qu'un autre brigadier de ce contingent nommé Léon Pépin Nzoth, victime du même accident à succombé à ses blessures.

Alain Patrick MASSAMBA

22^{ème} session du Comité de direction du L.n.s.p

Vers la mutation du Laboratoire national en un Institut national de santé publique

Au terme de la 22^{ème} session du Comité de direction du L.n.s.p (Laboratoire national de santé publique), tenue le 20 août dernier dans l'enceinte de cet établissement sanitaire, à Brazzaville, les administrateurs ont décidé de transformer le L.n.s.p en Institut national de santé publique (I.n.s.p). Les travaux de la session du Comité de direction, qui ont été présidés par Jean-Philippe Ngakosso, président dudit comité, avec la participation de plus d'une trentaine d'administrateurs, ont permis d'adopter le budget exercice 2013, fixé à la somme de plus d'un milliard de francs Cfa. Celui-ci est en légère baisse par rapport à l'année dernière, et cette baisse est due à des contraintes budgétaires liées à la politique générale du pays.



Une vue des administrateurs pendant les travaux.



Le laboratoire.

Le budget adopté prend en compte le renforcement du plateau technique. «Le plateau technique signifie tout ce qui concerne la biologie médicale. Il s'agit, surtout, du renforcement du secteur de la biologie moléculaire, parce que nous avons des virus qui traversent nos sociétés, le virus du Sida, par exemple. Il y a beaucoup de variantes génétiques qui existent dans le pays, cela nous permettra d'étudier de nouvelles souches du sida et c'est tout cela qui fera que nous accédions à des niveaux de performance qui soient de meilleure qualité», a fait savoir Etienne Mokondji-Mobé, directeur de la biologie médicale du L.n.s.p. Sur la mutation du L.n.s.p en un institut national de santé publique, il a expliqué: «Cette mutation est très importante, pour la simple raison que cela nous permettra d'intégrer tous les réseaux des instituts nationaux qui existent dans le monde et cela donnera une valeur ajoutée très appréciable, par le fait que nous pourrions développer de grands programmes de recherches qui intéressent le domaine de la santé publique. D'autre part, cette mutation a un impact sur la formation des étudiants. Vous savez que si nous n'avons pas un accord avec l'Université, nous ne pouvons pas former, de manière assurée, les étudiants. Cette possibilité de mutation est une chance de faire en sorte que nous nous alignions, sûrement, au niveau universel, c'est-à-dire être capable de créer, avec les autres Universités, des réseaux de travail. Aujourd'hui, le monde entier travaille en réseau et nous ne pouvons pas rester à l'écart de l'évolution du monde. Vous savez très bien qu'à l'époque, le Laboratoire national de santé publique était un institut, l'Institut Louis Pasteur. Nous l'avions muté en L.n.s.p. Aujourd'hui, on veut réintégrer ce réseau, tout simplement, parce que nous serons aussi contrôlés, du point de vue international. Quand vous êtes dans un institut, vous êtes contrôlés, pour constamment voir à quel niveau de technologie vous êtes. Je crois que la science n'a pas de frontières, la science qui est faite en Chine, aux Etats-Unis, en France, est la même qui doit se faire au Congo». Pour ce faire, le Dr Etienne Mokondji-Mobé a indiqué qu'ils ont intérêt de former le personnel, notamment au niveau des services techniques, dans des domaines comme la biochimie et l'hématologie. La mutation décidée ne sera pas seulement bénéfique aux étudiants, mais également, aux populations, «parce que cela nous permettra d'avoir des matériels de qualité, pour aller en profondeur des maladies comme le diabète qui circule, actuellement, dans le monde entier», a-t-il dit.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

M.i.r (Mouvement international de réconciliation)

Pointe-Noire accueille la rencontre du comité international

La ville de Pointe-Noire va accueillir les travaux du comité international (Conseil d'administration) et du comité consultatif représentatif (R.c.c) du M.i.r (Mouvement international de la réconciliation), (en anglais lfor (International fellowship of reconciliation). Ce sera du 9 au 15 septembre 2013, au Foyer de Charité de Liambou. C'est pour une première fois, depuis la création de ce Mouvement en 1914, que ces deux instances de décision vont siéger en Afrique. Une grande joie, mais aussi un challenge pour la branche congolaise du M.i.r.

L'ouverture du M.i.r vers l'Afrique a, déjà, été marquée lors du conseil international de novembre 2010, tenu aux Pays-Bas, avec l'élection, pour la première fois en son sein, d'un membre de l'Afrique francophone. Il s'agit de Jean-Pierre Massamba, coordonnateur national du M.i.r-Congo, qui avait rejoint ainsi le Comité international qui compte sept membres. Les sept membres du Comité international et les huit représentants des zones du M.i.r (Afrique, Amérique, Asie et Europe) feront l'évaluation de la vie du mouvement, depuis le Conseil international de 2010 (instance d'orientation et de décision qui se réunit tous les quatre ans), et vont examiner des points relatifs à la préparation du Conseil international de 2014 qui coïncidera avec la célébration, en Allemagne, du centenaire d'lfor (1914-2014). C'est donc une responsabilité pour le Congo de recevoir la quinzaine de responsables venant de plusieurs pays: Allemagne, Autriche, Canada, Etats-

qui contribuent à garantir la réduction effective des foyers de tension et des conflits dans la société congolaise, notamment à travers l'éducation des jeunes à la paix et à la non-violence, la formation à la prévention, la gestion et la résolution non-violente des conflits. Le M.i.r/lfor a été créé en août 1914 d'une prise de conscience

et Adolfo Perez Esquivel. C'est une organisation qui a un statut consultatif à l'Onu et à l'Unesco et celui d'organisation associée auprès de la Conférence des Eglises européennes (K.e.k) et du Conseil œcuménique des Eglises (C.o.e.). La Branche congolaise, M.i.r-Congo, a été créée en 2004. Son siège se trouve à Pointe-Noire.



Des membres du comité international du M.i.r

Unis, France, Italie, Uruguay, Palestine, Sud-Soudan, Suisse, Pays-Bas, RD Congo. En même temps, se tiendra une session de formation au leadership de 12 jeunes de Brazzaville et Pointe-Noire engagés sur le terrain à la promotion de la culture de la non-violence et de la paix. Cette formation leur offrira l'opportunité de renforcer leur savoir-faire et d'acquiescer de nouveaux outils, pour entraîner d'autres jeunes de notre pays dans des pratiques

de chrétiens de nationalités et de confessions différentes, confrontés au scandale de la guerre. Il est présent dans 95 pays où il s'engage dans les démarches de réconciliation entre les personnes, des groupes, ou des pays. Il contribue, également, à la promotion de la non-violence active, comme moyen pour construire et consolider la paix. Le M.i.r/lfor compte parmi ses membres, six prix Nobel de la paix, dont Martin Luther King

Le mouvement déploie son action au Congo, à travers ses groupes locaux (Pointe-Noire, Brazzaville, Kinkala, Owando, Makoua, Mindouli, Missafou, etc.) animés par des adhérents dont le nombre ne cesse de croître.

Paul TCHOMVO
MIR Congo BP 5612
Pointe-Noire
(mircongo@yahoo.fr)

Pour le certificat de nationalité et le casier judiciaire, les demandeurs non avertis obligés de mouiller la barbe

Après l'obtention du baccalauréat session de juin 2013, les heureux admis qui voient ouvertes les portes de l'enseignement supérieur, s'activent pour la constitution de leurs dossiers, en vue de se présenter aux différents concours dans les différents établissements de l'Université Marien Ngouabi, ou de s'inscrire dans les universités étrangères. Parmi les pièces nécessaires faisant partie du dossier, il y a le certificat de nationalité et le casier judiciaire qui, d'après une décision gouvernementale, sont, désormais, délivrés gratuitement. Malheureusement, les agents de la force publique en service au palais de justice de Brazzaville, en complicité avec des fonctionnaires qui y évoluent, exigent une somme de 1500 francs Cfa, pour se faire établir les dites pièces. Ainsi, les demandeurs non avertis sont rattrapés, mais ceux qui savent se diriger à la porte n°8 où ces pièces sont, effectivement, établies et délivrées gratuitement.

Le chef de fil d'un réseau de voleurs de conteneurs arrêté

Jeudi 28 août 2013, vers 11h, la police a démantelé un réseau de voleurs, qui tentait de s'emparer de deux conteneurs chargés de matériels d'une entreprise chinoise réalisant les travaux d'un ouvrage d'épuration des eaux, pour le compte du C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville. Les conteneurs étaient placés le long du mur d'enceinte du C.h.u-B, non loin de la morgue municipale. Les malfaiteurs s'étaient donnés les moyens, pour réussir leur coup. Ils ont loué un camion remorque. Malheureusement, pour eux, le chef de file, un certain Jean-Parfait, âgé de 30 ans, a été appréhendé et placé en détention préventive au commissariat de police «La Coupole», au centre-ville. Les conteneurs ont ainsi pu être sauvés de ces voleurs qualifiés.

A Moukondo, un véhicule fait irruption dans un domicile

Cela s'est passé au début de cette semaine, non loin de l'école de police de Moukondo, un quartier de Moundou, le quatrième arrondissement de Brazzaville. Les habitants d'un domicile situé sur l'avenue Cité des 17 ont été surpris par l'irruption d'un camion, dans leur cour, après avoir détruit une partie du mur de clôture. Un enfant, qui y faisait la vaisselle, a eu le réflexe de s'éloigner, en voyant, subitement, la cabine du véhicule dans la parcelle, non loin de là où elle était assise. L'accident n'a donc pas fait de victime. Le chauffard a tenté de s'enfuir. Mais a été rattrapé par les passants, qui l'ont, ensuite, confié à la police, non sans avoir essuyé quelques gifles.

Un tenancier de bar, sourd aux plaintes des voisins à Massina (Mfilou)

Il est toujours difficile d'avoir un sommeil paisible, dans le secteur du marché de nuit du quartier Massina, à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, à cause du vacarme que produit le bar qui s'y trouve. Malgré le rappel à l'ordre, le tenancier de ce bar ne veut rien savoir et s'entête à jouer sa sono à haute voix, provoquant une véritable nuisance sonore. La musique qu'il déverse indispose les voisins. Il est impossible de dormir. La présence d'un commissariat de police non loin du bar incriminé ne semble pas dissuader le tenancier. Pourtant, il est grand temps de rappeler à ce citoyen incivique de respecter l'ordre public et, donc, de couper sa musique à une heure tardive de la nuit.

Les conditions de transport sur le C.f.c.o laissent à désirer

Excepté le train Gazelle, certaines voitures des trains, comme le «Train Air Pool» du C.f.c.o (Chemin de fer Congo océan), ne présentent plus le confort souhaité. Les pèlerins chrétiens partis de Brazzaville, Matoumbou, Mindouli et Loulombo pour Dolisie, assister à l'ordination épiscopale de l'évêque de ce diocèse, l'ont appris à leurs dépens. Ils se sont plaints des conditions de voyage difficiles dans le train spécial affrété pour la circonstance: absence de lumière et de toilettes, sièges vétustes, certains soutenus par des briques, etc. Si à l'aller, il y avait cinq voitures pour le train spécial, au retour il n'y en avait plus que trois. Curieusement, ce train dit spécial a dû faire des arrêts dans presque toutes les gares, pour embarquer des passagers laissés en rade par les trains voyageurs du C.f.c.o qui n'arrivaient pas à l'heure et au jour annoncé. Ainsi, on a retrouvé des passagers qui attendaient le train depuis trois jours, pour se rendre à Brazzaville. Finalement, le train spécial était bondé de monde. Des passagers ont dû voyager debout, faute de places. Ayant quitté Dolisie dimanche 25 août, à 19h, ce train est arrivé à la gare de Brazzaville, heureusement sans encombre, lundi 26 août, aux environs de 9h. Une véritable odyssee que beaucoup de passagers ne sont pas prêts à revivre.

Une fuite d'eau à l'entrée de la bibliothèque universitaire

On est, tout de même, surpris par l'énorme quantité d'eau qui s'échappe, jour et nuit, d'un tuyau de la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau), sans nul doute perforé, à l'entrée de la bibliothèque universitaire, le long de son mur d'enceinte, sur l'avenue des Premiers Jeux africains. La société propriétaire des installations ne semble pas préoccupée à remédier, le plus vite possible, à cette importante perte d'eau, alors qu'on en a besoin dans les quartiers.

Commentaire

Congo-France: après le beau temps, les nuages?

Les relations entre le Congo et la France sont au beau fixe. La dernière visite de travail du président Denis Sassou Nguesso, en avril dernier, en France, au cours de laquelle il a été reçu, à l'Élysée, par son homologue français, François Hollande, en est l'illustration. Et pourtant, ce beau temps des relations entre les deux pays est menacé par les nuages entraînés par des affaires judiciaires, notamment les procédures françaises sur l'affaire des disparus du beach de Brazzaville et sur les biens mal acquis. Lundi 26 août dernier, le ministre congolais de la justice a sérieusement menacé la France, si sa justice, qui se prévaut du principe de la compétence universelle sur certains crimes, n'abandonne pas la procédure liée à l'affaire des disparus du beach, déjà jugée par la justice congolaise. En même temps, des organisations politiques envisageraient d'organiser des manifestations de protestation contre ce que le ministre de la justice appelle «l'acharnement de la justice française» sur les dirigeants congolais. Après le beau temps, faut-il craindre l'accumulation des nuages annonçant le mauvais temps dans les relations entre la France et le Congo?

Il ne faut pas s'y méprendre: la suspicion entre Brazzaville et Paris va finir par affecter les relations historiques entre le Congo et la France. Sous Chirac, c'était une véritable «lune de miel» entre les deux capitales. Avec Sarkozy, c'était le «je t'aime moi non plus». Avec François Hollande et la gauche au pouvoir, seule la raison d'Etat prévaut. Que la justice française enquête sur les biens mal acquis et que Brazzaville proteste, Paris a sa réponse toute faite: «Chez nous, la justice est indépendante».

La relance de la procédure sur les disparus du beach, à Paris, concrétisée récemment par la mise en examen «pour crime contre l'humanité», du général Norbert Dabira, a été la goutte

d'eau qui a fait déborder le vase et qui fait craindre le pire dans les relations franco-congolaises. C'est un Aimé Emmanuel Yoka visiblement remonté qui est monté au créneau, lundi dernier, pour traduire la position ferme du Congo, à la suite de la mise en examen «pour crime contre l'humanité» du général Norbert Dabira. Aux arguments juridiques développés pour démontrer que la justice française n'a plus à connaître de l'affaire des disparus du beach, il a rappelé la demande demeurée jusque-là sans réponse: «Le gouvernement congolais attend toujours la réponse du gouvernement français suite au mémorandum en date du 24 janvier 2011 relatif à cer-

taines procédures pendantes devant les juridictions françaises et dans lesquelles la souveraineté de l'Etat congolais est gravement remise en cause, mémorandum remis officiellement au garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains de la République du Congo, au cours d'une audience qu'il lui a accordée à cet effet, le 28 janvier 2011, à Paris, en présence du conseiller juridique du chef de l'Etat congolais et de l'ambassadeur du Congo en France». Qu'en dit Christiane Taubira, la ministre française de la justice? En tout et pour tout, Aimé Emmanuel Yoka accuse le gouvernement français de laisser se développer, sur le territoire français, une entreprise de déstabilisation du Congo: «La République du Congo, dont le pays a retrouvé le chemin de la paix, de l'unité, de la concorde nationale, de la stabilité et du progrès, estime qu'il n'est nullement dans l'intérêt de la France et le Congo, pays amis liés par une longue, riche et fructueuse histoire commune, de laisser se développer à partir du territoire français, d'une manière récurrente, une entreprise publique de déstabilisation du Congo, au seul motif qu'en France, la justice et la presse seraient indépendantes au point de nier l'existence des autres Etats sans susciter la moindre réaction du gouvernement français». Face à cette entreprise de dés-

tabilisation, le ministre congolais de la justice a prévenu: ce Congo «se réserve le droit d'étudier toutes les modalités d'une riposte graduelle proportionnelle aux dommages causés à son crédit intérieur et extérieur, par ces attitudes d'une autre époque». Reste maintenant à savoir si le garde des sceaux congolais sera entendu. Sa démarche a-t-elle la chance d'aboutir? Suffit-elle à faire reculer la justice française? Le gouvernement congolais laissera-t-il son officier général d'active répondre aux convocations du juge français qui l'a mis en examen ou le persuadera-t-il de ne pas y répondre? Accusé de déstabiliser les institutions congolaises, le gouvernement français se contentera-t-il de continuer à observer le silence ou clarifiera-t-il sa position? L'initiative en solo du ministre d'Etat Yoka va-t-elle contraindre la France à revoir sa position par rapport au Congo ou constituera-t-elle simplement «une tempête dans un verre d'eau»? Autant de questions qu'on peut se poser et qui traduisent le malaise qui affecte les relations franco-congolaises. A moins que le silence ne soit une réponse éloquent, on devrait savoir dans les jours à venir, si la justice française se préoccupe de ne plus donner suite aux procédures impliquant les dirigeants congolais, comme Brazzaville le souhaite ardemment.

Joël NSONI

TRIBUNE LIBRE

La paix culturelle est nécessaire dans le débat constitutionnel

Rappel des contributions de l'Association S.o.s Culture pour le présent septennat

L'expérience démocratique en République du Congo est, très souvent, affectée par des attermolements entretenus savamment par les hommes politiques qui, pour les besoins de l'observance de leurs intérêts catégoriels, s'avisent strictement à conserver des positions extrémistes, au détriment de l'intérêt de la nation. Nombre d'entre eux s'engagent à préserver, à tout prix, le climat de paix existant, tandis que d'autres font persister la psychose, par l'entremise des propos tendancieux, faisant état des conflits à venir. En publiant, dans La Semaine Africaine n°2924 du mardi 1^{er} septembre 2009, un article intitulé: «Contribution de l'Association S.o.s Culture pour le nouveau septennat», notre organisation, au regard des dissensions politiques de cette époque, avait exhorté les partisans du vainqueur d'envisager de nouvelles ressources et stratégies susceptibles de tirer les leçons des erreurs du passé, dans l'optique d'améliorer les futures prestations.

Par ailleurs, il s'était également agi d'encourager les différentes tendances à œuvrer dans le sens de la réalisation effective du projet de société du président élu et, d'autre part, de rendre le dialogue permanent, au gré des circonstances.

Pour progresser dans le sens de son développement, le pays devait relever de nombreux défis parmi lesquels la consolidation de la paix, la poursuite de la construction des infrastructures de base, la bonne gouvernance, l'emploi des jeunes, le renforcement de la conscience citoyenne, etc.

L'Association S.o.s Culture avait souhaité, toutefois, que l'homme politique en général puisse ressentir le besoin individuel de se former, de connaître les règles du jeu politique et pour ainsi dire, d'intérioriser la culture démocratique, dans le but d'éviter une position spécifiquement radicale, ne reflé-

tant nullement la volonté communautaire.

En outre, il devait être en mesure d'apporter une contribution efficiente pour le développement de son pays. Par conséquent, il se devait, donc, d'avoir une propension incensurable en faveur de la défense d'une paix durable, d'avoir le potentiel de culture de paix dont il était tenu d'en assurer la sauvegarde et la pérennité. C'est dans ce contexte que l'Association S.o.s Culture ne cesse de défendre, dans les médias d'Etat et privés, la thèse essentielle de la paix culturelle qui sous-entend, pour les Congolais, la défense de la paix en toutes circonstances.

A l'endroit de l'Opposition, pour éviter le climat délétère dans la gestion des affaires publiques, celle-ci devait s'efforcer d'être non radicale. Cela signifiait, outre sa mission de servir de contrepoids rationnel contre le pouvoir en place, elle



Par Michel Makita-Nguelolo.

devait aussi savoir collaborer avec lui et garantir l'esprit de concertation, en évitant d'adopter sempiternellement la position du jusqu'aboutisme. Bref, il ne s'agit pas d'exercer une opposition factuelle ou trompe l'œil, mais foncièrement constructive.

Dans cet article, il était également mentionné ce qui suit: «Tant que les maux qui cristallisent les clivages entre opposants ne sont pas battus en brèche, et que ceux-ci ne raisonnent pas en termes de consensus, en ce qui concerne la reconnaissance d'un seul leader, il ne sera pas facile de tout de parvenir au succès déterminant de leurs entreprises».

A l'endroit du pouvoir, celui-ci devait être en mesure d'exploiter et de considérer les aspects positifs qui ont été soulevés par la partie adverse. C'est dire que pour le mandat en question, la

tendance cardinale devait être recentrée autour de la poursuite de l'amélioration et le règlement des problèmes sociaux. Une telle motivation devait, par exemple, accroître la conscience sociale et réduire considérablement les mauvaises conduites.

La conclusion de cet article était libellée de la manière suivante: «Toute cette vision prospective ne peut connaître un meilleur dénouement que dans la mesure où les acteurs politiques, toutes tendances confondues, comprennent la nécessité du changement de mentalités, afin d'aboutir à la naissance d'une classe politique dûment soucieuse et véritablement soucieuse du devenir des Congolais».

En ce qui concerne la réalisation des suggestions formulées

Aujourd'hui, force est de constater que certaines de nos suggestions ont été satisfaites, tandis que d'autres n'ont pas été suivies d'effet par les parties concernées.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu d'affirmer que l'acceptation des uns et des autres pourrait paraître problématique pour les raisons préalablement évoquées. Une telle approche jugée peu scrupuleuse est, à notre avis, suicidaire pour tout le monde, dans la mesure où personne ne peut se prévaloir, au plan sociopolitique, du bénéfice de la maîtrise de la situation.

(Suite en page 15)

P.c.t (Parti congolais du travail)

Pierre Ngolo a lancé les travaux de construction du siège du parti

Le P.c.t, le parti au pouvoir, va se doter d'un nouveau siège, conformément à son vœu exprimé depuis le 6^{ème} congrès extraordinaire de 2011. Après la longue phase de cotisations et de dons, voici venue la phase des travaux. Ainsi, dimanche 25 août 2013, le secrétaire général Pierre Ngolo a procédé à la pose de la première pierre de construction du siège du P.c.t, lors d'une cérémonie au quartier Mpila, à Brazzaville, en présence des membres, du bureau politique, du comité central, du comité d'honneur, de la commission nationale de contrôle et d'évaluation, du secrétariat permanent, des responsables des organisations affiliées, et de Zhao Xuguang, directeur général de la société B.r.c.c, chargée de construire l'édifice ainsi que ses collaborateurs.

Lancée le 25 février 2012, la campagne de collecte de fonds pour la construction du siège du P.c.t a permis de récolter la somme de 1.488.783.840 francs Cfa. Une contribution importante des responsables, des militants, sympathisants de ce parti et aussi des personnes de bonne volonté.

Confiés à la société chinoise B.r.c.c, les travaux ont démarré, dès le 26 août dernier. Le montant initial du marché s'élève à quatre milliards neuf cent soixante seize millions quatre cent soixante dix neuf francs Cfa, toutes taxes comprises. La réception provisoire du siège est prévue en décembre 2014.

Prenant la parole, à cette occasion, le secrétaire permanent à l'économie, au patrimoine, Marie Auguste Denis Gokana, a rappelé que le 6^{ème} congrès extraordinaire du P.c.t tenu du 21 au 24 juillet 2011, avait fait plusieurs recommandations, dont celle concernant la construc-

tion du siège du parti. S'agissant de la somme collectée, qui est issue des cotisations directes, ainsi que celle des fédérations du parti, le secrétaire permanent a relevé que cette somme, bien qu'importante, n'est, malheureusement, pas suffisante pour l'édification de leur siège national. Raison pour laquelle, « nous exhortons tous les membres et sympathisants de continuer à redoubler d'efforts, pour leur appui financier tout au long de la construction de cet édifice qui devrait refléter l'impact du P.c.t au sein de la population congolaise », a-t-il relevé.

A propos du cahier des charges, le secrétaire permanent du P.c.t à l'économie et au patrimoine a rappelé que le cahier des charges retenu pour la construction du siège a fait l'objet de l'appel d'offres restreint, la société B.r.c.c a été retenue après dépouillement. Enfin, le secrétaire permanent a présenté les caractéristiques techniques de l'ouvrage « dont



Marie Auguste Denis Gokana.



Pierre Ngolo posant la première pierre.

la structure principale sera faite en béton armé, comprendra plus d'une cinquantaine de bureaux administratifs répartis sur cinq étages et une grande salle de conférence, au rez-de-



Pierre Ngolo.

chaussée. A cela s'ajoutent, principalement, les salles d'équipements pour le stockage du matériel informatique de bureaux, des salles de réunions, des salles de repos et réfectoires, des salles d'attente, à chaque étage, pour les visiteurs, deux ascenseurs d'une capacité moyenne de dix personnes chacun.

D'une hauteur de 23 mètres et demi, l'immeuble sera bâti sur une surface de 4.408 m2 sur 5.154 m2 occupés.

Pour Marie Auguste Denis Gokana, la journée du 25 août est à inscrire dans l'histoire « de notre grand parti qui est le P.c.t, car cet ouvrage marquera une empreinte indélébile, non seulement sur le paysage urbain de notre ville-capitale, mais aussi, sur les générations futures, qui auront la charge de poursuivre cet idéal que nous défendons plus de quatre décennies, sous



Les membres du secrétariat permanent et bien d'autres...



Une vue de l'assistance.

le regard bienveillant du président du P.c.t, Denis Sassou Nguesso».

Avant de procéder à la pose de la première pierre, le secrétaire général du P.c.t, Pierre Ngolo a attiré l'attention de ceux qui ont la charge de la gestion des fonds collectés: « Les collectes organisées à cet effet iront

dans le projet et toutes les garanties de contrôle et de vérification seront assurées. Aucune réserve ne devrait donc se justifier. Il reste encore des cadres, nombreux qui sont loin d'atteindre le minimum attendu d'eux. C'est à nous, à chacun

d'agir, afin de ne pas être surpris à l'heure du bilan en instance. La participation à l'opération construction du siège est une manifestation concrète de l'engagement au parti et du soutien au camarade Denis Sassou Nguesso».

Pascal-Azad DOKO

Après les négociations sur l'augmentation de la valeur du point d'indice Directions syndicales et adhérents ne sont pas sur la même longueur d'ondes

Les syndicats ayant signé, le 5 août dernier, le protocole d'accord avec le gouvernement, à l'issue des négociations sur l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique ont rendu compte, à leurs adhérents, en présence de la presse, vendredi 16 août 2013, à la mairie centrale de Brazzaville, des conclusions de ces négociations. Il s'agit de la Cosylac (Confédération des syndicats libres et autonomes du Congo), la C.s.t.c (Confédération syndicale des travailleurs du Congo) et de la C.s.c (Confédération syndicale congolaise). Il ressort de ces conclusions que l'augmentation de la valeur du point d'indice s'effectuera en quatre tranches: soit 225 F Cfa, en janvier 2014; 250 F Cfa, en janvier 2015; 275 F Cfa, en janvier 2016 et 300 F Cfa, en janvier 2017. Mais, les adhérents n'ont pas accueilli cette annonce avec satisfaction.

Jean-Bernard Malouka, secrétaire général de la Cosylac, a, outre la question de l'augmentation du point d'indice, évoqué la prise en charge des agents de la fonction publique dans la nouvelle grille salariale. A ce jour, on note 40% des agents de l'Etat, qui ont bénéficié de promotions et avancements; 50%, de reconstitutions de carrières administratives et révisions de situations administratives, et 50% qui ont bénéficié de l'augmentation d'indemnités et de primes. Les questions liées à l'harmonisation du montant



Jean Bernard Malouka.

Il faut dire que l'annonce de l'augmentation progressive, en quatre tranches, de la valeur du point d'indice des fonctionnaires n'a pas été accueillie avec satisfactions du côté de l'assistance, qui a boudé, avec véhémence, cette augmentation progressive jugée anormale. De l'avis des participants, l'augmentation de la valeur du point d'indice aurait été plus acceptable en trois tranches et non en quatre. Pour eux, fixer à 300 F Cfa le point d'indice, à partir de janvier 2017, c'est trop loin. Il fallait fixer cette augmentation en janvier 2016. Très mécontente, l'assistance a, d'ailleurs, accusé les mandatai-



Une vue de l'assistance.

res des centrales syndicales, de n'avoir pas consulté la base (les membres des syndicats) avant de signer le protocole d'accord. De leur côté, les mandataires de la Cosylac, la C.s.t.c et la C.s.c se réjouissent, par contre, du protocole d'accord signé avec le gouvernement, qui est irrévocable et qui va permettre de résoudre, progressivement, les soucis des agents de la fonction publique, estiment-ils. Rendant publiques les conclusions du protocole d'accord,

des allocations familiales, à l'examen du Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) restent, quant à elles, en étude. Après la rencontre, le climat était dominé par la grogne de l'assistance mécontente des résultats des négociations sociales avec le gouvernement. Mais les directions des confédérations syndicales en sont pleinement satisfaites.

Hordel
BIAKORO MALONGA.

Communication La cour constitutionnelle s'est dotée d'un site Internet

La cour constitutionnelle dispose, déjà, d'un site web. Histoire de s'arrimer à la modernité. Présenté, officiellement, au public, le mercredi 23 juillet 2013, au siège de cette institution, à Brazzaville, en présence du président de la cour constitutionnelle, Auguste Iloki, ce site Web a pour adresse www.cour-constitutionnelle.cg Avec la création de ce site Web, il n'y a plus de tabou, la cour constitutionnelle congolaise est, désormais, ouverte au monde.

des sites web. Le bureau exécutif de cette association avait, en raison de son importance, consacré ce point dans son programme triennal. Pour le président de la cour constitutionnelle, « le contenu de notre site web renseigne sur les repères historiques de la



La manchette du site Internet.

Dans son allocution de circonstance, le président de la cour constitutionnelle, Auguste Iloki, a rappelé les motivations qui ont poussé son institution à se doter d'un site web. « Depuis le mois de mars 2013, j'ai entrepris, de concert avec les autres membres de la cour constitutionnelle, d'ouvrir notre institution au monde, par la création de son site web. Il s'agit, de la sorte, de la faire connaître, à travers la vulgarisation de ses attributions, de ses activités et de l'ensemble des événements qui font son actualité, aux citoyens congolais et ceux du monde », a-t-il dit. Il a relevé que la vogue numérique du moment fait du site web de la cour constitutionnelle de la République du Congo, un instrument incontournable de communication et de diffusion de ses textes et de sa jurisprudence. En effet, l'Association des cours constitutionnelles ayant en par-



Auguste Iloki.

tage l'usage du français, à laquelle fait partie la cour constitutionnelle congolaise, avait, d'ailleurs, au cours des travaux de son 5^{ème} séminaire des correspondants nationaux, tenu à Paris du 29 novembre au 1^{er} décembre 2005, considéré que l'efficacité du travail des juridictions constitutionnelles est conditionnée par la création

de la cour constitutionnelle, ses attributions, les membres de cette institution, les services techniques constitués au sein du secrétariat général et sur ses activités juridictionnelles et consultatives». Ce site est, certes, prêt, mais « il est, cependant, loin d'être achevé. Sa présentation officielle au public, aujourd'hui, n'est pas, non plus, une démarche précoce. Elle répond, plutôt, à un double devoir: informer, officiellement, les citoyens congolais et du monde, de la venue, sur le numérique, d'un espace d'information sur la justice constitutionnelle au Congo; inscrire cet espace dans la perspective de son développement progressif, autrement dit sa densification. C'est, à la fois, un défi à relever dans l'entretien de ce site et un engagement indispensable à sa qualité », a-t-il dit.

Pascal-Azad DOKO

ANNONCES

INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE
POINTE-NOIRE CENTRE

N°019/2013/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
21.134 du 22/05/2012	Pilles 04 et 05 Bloc 38 Section BM Superficie 1000, 00 m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	MBOUKA CHRISTELLE KARINE
21.159 du 01/06/2012	Pile 05 Bloc 28 Section BXA Superficie 500,00m ²	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	NZOUNGOU Bernadette
21.670 du 29/08/2012	Pile 06 Bloc 238 Section BT Superficie 380,00m ²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	LAH SOYA
21.751 du 21/09/2012	Pile 04 Bloc 95ter Section N Superficie 500,00m ²	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	BAKAKAMANA Lucie
22.099 du 18/01/2013	Pilles 14,16 et 18 Bloc 09 Section M ² Superficie 1586,62m ²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	KOKOLO GABRIEL
20.799 du 04/01/2012	Pile 06 Bloc 54 Section BM3tr Superficie 500,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	BATOKA MARTIN SERGE
20.960 du 09/03/2012	Pile 08 Bloc 66 Section BT Superficie 500,00m ²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	BAYENDISSA MARION KESSY
22.448 du 17/05/2013	Pile 02 Bloc 100 Section BN bis Superficie 600,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	GOIO Enrique
17.335 du 24/03/2009	Pile 01 Bloc 76 Section ACF Superficie 500,00m ²	MONT-KAMBA	Circonscription Foncière n°04	MOUKANA MARTINE
17.956 du 27/07/2009	Pilles 3,4,5,6,7,8,9,10,11,12 Bloc 53 Section BM Superficie 5000m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	ZOU DELIN (Société LULU)
21.814 du 10/10/2012	Pile 16 Bloc 23 Section S Superficie 500m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	MAVEKONO MBOU-TSOUMOU
22.314 du 29/03/2013	Pile 04 Bloc 120 Section BY3tr Superficie 750,00m ²	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	PRADO Bernard Roger Onésime Marie
22.315 du 29/03/2013	Pile 03 Bloc 120 Section BY3tr Superficie 750,00m ²	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	TSATY MYNYNGOU GILDAS EUVRARD
22.313 du 29/03/2013	Pile 06 Bloc 120 Section BY3tr Superficie 750m ²	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	MYNYNGOU née OUMNIKOVA Valentina V.
21.944 du 16/11/2012	Pile 02 Bloc 07 Section BS Superficie 500,97m ²	AERO CLUB	Circonscription Foncière n°01	LOEMBET KOUNYNGHAM Marie Annie
22.004 du 12/12/2012	Pilles 01 et 02 Bloc 61 Section BL Superficie 1500,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	DJEMBO Fernand Innoncent
22.312 du 29/03/2013	Pile 05 Bloc 120 Section BY3tr Superficie 750,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	TSATY MYNYNGOU Rodrick
22.628 du 09/07/2013	Pile 02 Bloc 35 ex-03 Section M ² Superficie 744,88m ²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	M. MBAMA GAPORAUD Brice et Mme MBAMA G. Nicole
22.384 du 23/04/2013	Pile 03 Bloc 264 ex-83 Section BS Superficie 400,00m ²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	Mme MALONDA née LOUVOUKADIO Jeanne
12.270 du 06/07/2006	Pile 07 Bloc 155 Section CL Superficie 498,00m ²	MONT KAMBA	Circonscription Foncière n°05	GOMA José Arthur
20.640 du 09/10/2011	Pile 10 Bloc 312 Section BM4 Superficie 500,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	MITORI NSIMBA AUREYA STEVE
15.933 du 12/06/2008	Pile 530ter Bloc / Section M Superficie 900,00m ²	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	ONDZE DOMINIQUE
22.646 du 15/07/2013	Pile 392ter Bloc / Section M Superficie 535,75m ²	AEROPORT	Circonscription Foncière n°01	BATTANT RODOLPHE RUFIN OLIVIER
19.516 du 02/12/2010	Pile BM Bloc 43 Section 05 et 06 Superficie 1000,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	MAKAYA-POPOLL NADINE NELLY FLORE
22.105 du 21/01/2013	Pilles 01 et 02 Bloc 29 Section BM4 Superficie 1000,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	Mr. NGONDO EVIN ROLF
21.711 du 12/09/2012	Pile 10 Bloc 81 Section BNB Superficie 400,00m ²	MAYINGA	Circonscription Foncière n°03	NZOUSSI MANIANGA AGNES
20.146 du 19/05/2011	Pile 01 Bloc 11bis Section G Superficie 300,00m ²	CENTRE VILLE	Circonscription Foncière n°01	NSINGOULO CAMILLE
22.434 du 14/05/2013	Pile 07 Bloc 08 Section BM Superficie 500,00m ²	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	KOUA NDZOUKOU PENNIE REINE
11.117 du 05/09/2005	Pilles 04 et 05 Bloc 92 Section BP Superficie 902,00m ²	MPITA	Circonscription Foncière n°01	GARCIA FAREL
19.911 du 25/03/2011	Pile 05 Bloc 106 ex-08 Section BP Superficie 750,00m ²	COTE SAUVAGE	Circonscription Foncière n°01	GARCIA GUY PIERRE
13.282 du 02/02/2007	Pile 311 Bloc / Section G Superficie 708,75m ²	CENTRE VILLE	Circonscription Foncière n°01	BAZEBIKOUELA BINANGOU NARCISSE
22.460 du 22/05/2013	Pile 05 Bloc 290 Section BN Superficie 401,42m ²	TCHIMBAMBOUKA	Circonscription Foncière n°03	NGOULA POUNGOU Essia Melaine Flore

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale

GANONGO-GUENONI IKIA

Pointe-Noire, le 24 juillet 2013

Inspecteur Principal



MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo-Brazzaville

N°045/2013/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIB/DCHPFB

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° D'ORDRE	N° DE RÉQUISITION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS/DISTRICTS	REQUÉRANTS
01	1549 du 10/01/113	Section C, bloc-, Pile 66 bis, Sup. 368,55m ²	664, rue Nganga Antoine	Baongo	M. BANDZOUZI Philippe
02	1676 du 24/04/13	Section C3, bloc- Pile 4, Sup. 351,26m ²	2421, rue Mbemba Théodore	Makélékélé	M. NGANGA Daniel
03	1725 du 29/05/13	Section C3, bloc 2 Pile 1076, Sup. 270,00m ²	1076, rue Biza	Makélékélé	M. MBEMBA Jean Roger
04	2167 du 25/02/10	Section AQ, bloc 10, Pilles 75 et 76, Sup. 900,00m ²	Ex-ferme OGB (Ngamaba)	Moungali	M. ESSONGO Léonard Noël
05	1334 du 20/08/12	Section-, bloc-, Pile 8, Sup. 710,00m ²	Loukanga (Nganga Lingolo), S.P. de Goma Tsé-Tsé	Pool	Mme GANDO BAKARY Mado Arlette
06	1787 du 03/07/13	Section AG, bloc -, Pile 15 bis, Sup. 289,17m ²	5 bis, rue Balimalou	Makélékélé	MALOUMBI DIATOULOU Maryse Stella
07	6141 du 19/03/08	Section B2, bloc-, Pilles 604b-604T, Sup. 929,93m ²	11, avenue de la Bouenza (Diata)	Makélékélé	Mme BAYI MIETE Linda Olsine
08	1638 du 29/03/13	Section F, bloc 50, Pile 68, Sup. 301,04m ²	68, rue Archambault	Baongo	M. BANSIMBA Théophile
09	1760 du 14/06/13	Section AB bloc-, Pile 14, Sup. 400,00m ²	26, rue Monseigneur Batantou	Madibou	Mme KISSANGOU née MOUILA Marceline
10	1748 du 07/06/13	Section C2, bloc-, Pile 196, Sup. 597,10m ²	196, rue Kitengué	Makélékélé	M. MA TSIMA Raoul
11	1792 du 05/07/13	Section B2, bloc-, Pile 5, Sup. 198,70m ²	14, avenue de l'Orstom (Diata)	Makélékélé	Société «AFRI-ASIA» SARL
12	1780 du 26/06/13	Section E, bloc-, Pile 4, Sup. 353,58m ²	14, rue Chaptal	Baongo	M. GOMA Jean Christian
13	7066 du 24/01/13	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 1.000.000,00m ²	Village Dieu le Veut (S.P. de Ngabé)	Pool	Société Civile Immobilière «H»
14	6367 du 20/08/12	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 4.027,77m ²	Village Ignié PK 45 (S.P. d'Ignié)	Pool	Société Civile Immobilière «H»
15	5824 du 11/05/12	Section BH, bloc-, Pile II, Sup. 400,00m ²	Rue non dénommée (Quartier Matari)	Mfilou	Mme MOMBOUNOU MOKOMBI Nachie Dorlie
16	5823 du 11/05/12	Section BH, bloc-, Pilles 6 7 8 et 9, Sup. 1600,00m ²	Avenue Yala (Quartier Matari)	Mfilou	M. NGATSIBOU NGAMIBA Hermany Sorhel
17	1791 du 05/07/13	Section BJ, bloc- Pilles 15,16,17 Sup. 1285,45m ²	Quartier Makabandilou	Djiri	M. AKOUALA François
18	1769 du 18/06/13	Section BF, bloc-, Pile 9, Sup. 475,37m ²	Quartier Massengo (SOPROGI)	Diiri	M. NGALOUO Roldène Aymard
19	1782 du 07/06/13	Section AU, bloc-, Pilles 7-8, Sup. 1800,00m ²	Rue Kouemissamio Jean Baptiste	Madibou	M. MATINGOU KOUEKASSABIO Alexis
20	1794 du 09/04/13	Section AU, bloc-, Pile -, Sup. 5649,25m ²	Kombé	Madibou	M. NKEOUA Fidèle
21	1684 du 25/04/13	Section AM, bloc-, Pile 4, Sup. 285,00m ²	8, rue Matsoua	Mfilou	M. NGOMA MBOUKOU Prince Ulrich
22	1749 du 7/06/13	Section AB, bloc- Pile 4, Sup. 941,20m ²	5, avenue Maurel Maurice Kiwounzou	Makélékélé	M. LOUFOUA Pierre
23	1699 du 15/05/13	Section AR, bloc 2, Pile 9, Sup. 403,75m ²	Quartier Moussosso (Mayanga)	Madibou	M. NTSEKE NGOUAKA Jean Richard
24	6545 du 24/09/12	Section G, bloc 5, Pile 48, Sup. 166,48m ²	Rue Mballa Pros Der	Baongo	Mme BOUZITOU Inès Alix
25	6544 du 24/09/12	Section G, bloc 5, Pile 48 bis, Sup. 166,48m ²	Rue Mballa Prosper	Baongo	Mme BOUZITOU Ghislaine Edwige
26	1767 du 18/06/13	Section AB, bloc-, Pile 04, Sup. 400,00m ²	14, rue Ignace Ntounda (Massissia)	Madibou	CARDOT Plaisir Gilles Edouard
27	1777 du 25/06/13	Section AU, bloc-, Pilles 6-13, Sup. 948,00m ²	Avenue Longa (Wayako)	Makélékélé	Mme MALONGA Adolphine
28	1776 du 25/06/13	Section AU, bloc 2, Pile 11, Sup. 2774,70m ²	Kinsana	Makélékélé	Mme MALONGA Adolphine
29	1762 du 14/06/13	Section BG, bloc-, Pile 8, Sup. 236,64m ²	Quartier Matari	Mfilou	M. EBOULABEKA Audrey Gaston
30	1645 du 29/03/13	Section B2, bloc-, Pile 5, Sup. 411,67m ²	22, rue Moussakanda (quartier Diata)	Makélékélé	M. MOUSSOYI Michel
31	1770 du 18/06/13	Section BF, bloc-, Pile 1, Sup. 604,04m ²	Impoh Manianga	Djiri	M. MBOKO Nestor
32	1781 du 27/06/13	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 400,00m ²	Kintélé (S.P. d'Ignié)	Pool	M. ANDZOUANA Cyrille Clotaire

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Fait à Brazzaville, le 22 Août 2013

Pour insertion légale

Guy Roger MASSA

Inspecteur des Impôts



Brasco (Brasseries du Congo)

Lancement d'une nouvelle bière à faible taux d'alcool: la «Primus Radler»

La gamme des produits de Brasco (Brasseries du Congo) s'est enrichie d'une nouvelle bière dénommée: «Primus Radler». Le lancement officiel du nouveau produit sur le marché congolais a eu lieu, vendredi 9 août 2013, à l'hôtel Ledger Plaza, à Brazzaville. Au cours d'une cérémonie placée sous les auspices de M. Laurent Theodore, Directeur Marketing et Commercial des Brasseries du Congo. En présence de nombreux distributeurs des produits Brasco, des responsables de dépôts de boisson, des journalistes, des animateurs d'émission tant à la radio qu'à la télévision, ainsi que des agents du service Marketing et commercial de Brasco.

Le lancement de la «Primus Radler» répond à un souci constant des Brasseries du Congo, à savoir: combler les attentes des milliers de consommateurs éparpillés à travers tout le pays. Et il intervient, après la mise sur le marché, en début d'année, de la nouvelle gamme de produits de Brasco disponibles en bouteilles plastiques: Fanta orange, Grenadine, Pulp orange...

La «Primus Radler» est une bière à faible taux d'alcool (2% du volume seulement) au goût très agréable, doublement rafraîchissant, fabriquée à base d'ingrédients naturels, comme du jus de citron, de l'eau, du malt, du maïs,



M. Laurent Theodore.



Une vue des casiers de 24 bouteilles.



Pendant la cérémonie de dégustation, les invités ont apprécié



... la nouvelle Primus Radler.

et du houblon. Grâce à ce nouveau produit, les consommateurs apprécieront cette nouvelle expérience gustative, naturelle et désaltérante qui est inspirée de la tradition bien connue de mélange de bière avec de la limonade fraîche. Présentant le nouveau

produit aux consommateurs et à tous les invités, Laurent Theodore a signifié que le lancement d'un nouveau produit a toujours été un moment historique tant pour les fabricants que pour les consommateurs. Avant de préciser les trois principes qui caractérisent la Primus

Radler, qui est une marque attractive, innovante et qui consiste à aider les grossistes, les partenaires, ainsi que les gérants des bars-dancing à bien commercialiser leurs produits. «En effet, Primus Radler contient 2% de volume avec une consommation modérée d'al-

cool, commercialisée dans une bouteille de 33 cl et sera vendue bien frais au prix spécial de 350 F. Cfa jusqu'au 1^{er} janvier 2014, date à laquelle sera vendue à son prix officiel de 360 F. Cfa, prix homologué par le Ministère du commerce et des approvisionnements. A cette

occasion, Primus Radler bénéficiera d'une grande campagne de communication et de dégustation, à travers le territoire national», a précisé le Directeur Marketing et commercial de Brasco. Signalons que comme c'est souvent le cas, à la fin de la cérémonie, l'occasion a été

donnée à tous les invités de déguster la nouvelle «Primus Radler». Et selon les commentaires recueillis sur place, cette bière à faible taux d'alcool, grâce notamment à sa saveur bien singulière, valait bien la peine d'être lancée sur le marché congolais.

Ordre des minimes de Saint François de Paule

Père Clément Mbélé, premier Congolais de Brazzaville membre de l'ordre

Au terme de son noviciat, le père Clément-Pascal Mbélé a émis ses premiers vœux dans l'ordre des frères minimes de Saint François de Paule, le 30 avril 2013 en l'église Saint François de Paule en Sicile (Sud de l'Italie) où il exerce son ministère comme vicaire. C'était au cours de la célébration eucharistique présidée par le provincial des frères minimes, le révérend père Damiano M. La Rosa, entouré de ses confrères de l'institut, les pères Emmanuel, Oscar, Saverio et Salvatore, formateur des novices. Plusieurs personnes avaient participé à cette cérémonie, parmi lesquelles, les jeunes futurs membres de l'ordre, encore en formation, ainsi qu'un nombre important de fidèles chrétiens. La chorale des jeunes de la paroisse avait assuré l'animation des chants.



Le père Clément Mbélé, désormais prêtre dans l'ordre des minimes.

Par son engagement dans l'ordre religieux des frères minimes de Saint François de Paule, le père Clément-Pascal Mbélé a réalisé ainsi son grand désir de servir le Christ pauvre, chaste et obéissant dans la vie religieuse et communautaire à travers le don total de sa vie. Pour passer du prêtre diocésain qu'il était au prêtre religieux, le père Clément a muri son appel grâce à la formation qui a abouti à la profession religieuse «comme la vie religieuse est ordonnée avant tout à ce que ses adeptes suivent le Christ et s'unissent à Dieu par la profession des conseils évangéliques» (Perfectae Caritatis n°2,e).

En effet, le père Clément a entendu l'appel à la vocation religieuse depuis son enfance et a commencé sa première expérience religieuse et communautaire, chez les spiritains, de 1986 à 1989 à Brazzaville et à Libreville, avant d'entrer dans le diocèse d'Owando, où il a été

ordonné prêtre le 10 juillet 1999 par Mgr Ernest Kombo, S.J., évêque d'Owando, à la basilique Sainte-Anne du Congo, à Brazzaville. Après sept années de ministère pastoral dans le diocèse d'Owando, où il a exercé son ministère à Djambala comme vicaire, à Owando comme économiste du diocèse, vicaire de Boundji, curé de la paroisse Saint Jean Marie Vianney d'Ewo et aumônier militaire du diocèse d'Owando.

Toujours habité par l'appel à la vie religieuse et communautaire, le père Clément a exprimé son désir à son évêque Mgr Ernest Kombo d'heureuse mémoire, lui demandant un temps de réflexion pour un meilleur approfondissement du discernement de sa vocation religieuse.

Sensible à cette demande, l'évêque avait jugé nécessaire que ce temps de discernement se passe dans un contexte approprié, et choisi explicitement le diocèse de Belley-Ars (France) à cause de l'histoire

d'amour entre le père Clément et le curé d'Ars: «Comme curé de la paroisse Saint Jean Marie Vianney dans notre diocèse, je pense qu'une fois dans le diocèse de Belley-Ars, le saint t'aidera à mieux discerner cet appel», lui avait-il assuré. C'est ainsi que le père Clément se retrouve dans le diocèse du saint curé d'Ars: Jean Marie Vianney pour quelques années de discernement, en qualité de fidei donum.

Dans son discernement, le père Clément Mbélé a bénéficié de l'attention particulière de ses confrères congolais aînés dans le sacerdoce pendant son ministère comme vicaire des deux groupements paroissiaux de Saint Martin du Fresne/Lantelay-Combe du Val, où il a partagé son désir à l'abbé Gilbert Mayela, prêtre du diocèse de Kinkala, curé des dites paroisses.

A l'issue de son premier contrat de trois ans dans le diocèse

de Belley-Ars, il désire «aimer Dieu de tout son cœur, se donner totalement à lui et recevoir en retour la vie» (St. François de Paule), souhaite commencer un nouveau cheminement en Italie, avec la bénédiction de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, alors administrateur apostolique du diocèse d'Owando, qui avait apprécié son projet. Ce fut lors de l'animation de la semaine de carême par Mgr Portella, sur invitation de l'abbé Gilbert. Ce dernier l'avait encouragé «à faire cette expérience de façon authentique, afin qu'elle soit utile à notre Eglise du Congo». L'abbé Olivier Massamba-Loubelo a lui aussi encouragé et conseillé le père Clément à aller à l'avant, «car les voies de Dieu sont insondables».

Actuellement, le père Clément se trouve en Sicile dans la paroisse Saint François de Paule à Marsala, dans le diocèse de Mazara del Vallo comme vicaire

Diocèse d'Impfondo

La paroisse Sainte Brigitte d'Epéna, 50 ans bientôt

La paroisse Sainte Brigitte d'Epéna se prépare à fêter ses 50 ans d'existence, le 27 octobre 2013. Initialement prévue le 23 juillet 2013 en la fête de Saint Brigitte, cette date a été changée pour plusieurs raisons. Les travaux pour l'agrandissement de l'église se poursuivent.

Merci d'avance pour votre contribution afin de nous aider à terminer les travaux!

Que toute personne désirant s'y rendre se signale à l'avance!

Père Hervé Cleze MOUTALENO

Curé de la paroisse

Contact: 06 691 11 00 / 05 592 68 27

Maison Libermann: BP 1524 Brazzaville

Tél.: 05 309 09 88

E-mail: saintebrigitte@yahoo.fr

Archidiocèse de Brazzaville

Publication des bans

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de son diocèse qu'il ordonnera diacres, le samedi 31 août 2013 à 9h, à la place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur, les abbés: Urgel Eric Babika, Neil Davis Batchi, André Daldy Bihonda, Stein Bilou, Geonfranck Biniakounou, Marius Foundou, Armel Ganga, Eymard Loubassou Kadia, Régis Igor Loufiefie, Stanislas Clautel Mananga, Hennick Chris Mvila, Slanique Nganga, Maat Nkounkou, Fridin Sidney Poyi, Charel Tsina Mantsontso.

re avec deux de ses confrères Italiens: le père Emmanuel, curé et le frère Luigi.

L'ordre des minimes a été fondé en 1435 par Saint François de Paule, et n'a été approuvé qu'en 1474 par le Pape Sixte IV. Son charisme est spécifique, il s'identifie à la pénitence évangélique... Le programme pénitentiel, en effet, est dans la ligne de la pleine réalisation de la vocation humaine et chrétienne du fidèle. L'appel du Christ à la pénitence-conver-

sion est dans la ligne de l'aujourd'hui du règne de Dieu (cf. Mc 1,15), c'est-à-dire l'irruption de la vie de Dieu dans le monde (cf. Lc 8,1). Les minimes sont présents au Brésil, en Colombie, au Cameroun, aux Etats-Unis, en République tchèque et en Italie.

Le père Clément Mbélé est le premier Congolais de Brazzaville à intégrer cet ordre.

Sœur Guilène Andréa MIAMBANZILA

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE

B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667.00.66/06.893.95.45
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: baronlove20032001@yahoo.fr

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du 05 mai 2013, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée TRANSILIARE LOGISTIQUE-SARL-U, aux caractéristiques:

- Dénomination: TRANSILIARE LOGISTIQUE-SARL-U;

- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle;

- Capital social: 1.000.000 F. CFA;

- Siège social: A Pointe-Noire, quartier Tchimbamba, arrêt SNE, Téléphone: (00242) 04 411 5943;

- Objet social: Le transit; le transport; prestation de services off/on shore; mise à disposition du personnel; commerce: vente ciment, vente gaz, achat et vente d'immeubles; fourniture de bureau; alimentation; nettoyage sols industriels; vente et location

de véhicules et engins;

- Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n°4800, Folio 096/22 en date du quatre juin deux mil treize;

- Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le n° 12 DA 2132 du 14 août 2013;

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/13 B 1065 du 14 août 2013;

- Gérance: Monsieur BAKALA MBERI Jean Claude est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour avis
Maître Maurice MASSELOT
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA
220 bis, avenue Nelson Mandela, Centre-ville Brazzaville
A côté de la maison Mécabel
Tél.: (242) 05 544.63.38/22 600 59 61; B.P: 13 456
E-mail: office_bedelkamba@yahoo.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE
«CONGO PAN-CHINA INDUSTRIE SPORT»

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 21 août 2013, il a été constitué une Société A responsabilité limitée dénommée «CONGO PAN-CHINA INDUSTRIE SPORT», dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Poto-Poto Brazzaville, le 26 août 2013, Folio 149/01 Numéro 2230.

Objet:

- Aménagement; Réfection et Entretien des Stades.

Capital social: DIX MILLIONS (10 000 000) de Francs CFA divisés en 100 parts sociales chacune,

toutes souscrites et libérées en numéraire.

Le siège social est fixé à Poto-Poto Brazzaville, 03 Ter, rue Mbochis, République du Congo.

Durée: 99 ans.

Registre du commerce: RCCM 13 B 4541.

Administration de la société:

• La société est gérée par Madame ZHANG XUAN.

Pour insertion légale,

Maître Bedel KAMBA
NOTAIRE

Paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï (archidiocèse de Brazzaville)

Première messe du père Morlan Stanislas Nzitoukoulou

Ordonné prêtre le 10 février 2013, en la Cathédrale Immaculée Conception en R.C.A (République Centrafricaine), à Bangui, par Mgr Dieudonné Nzapalainga, archevêque métropolitain de Bangui, le père Morlan Stanislas Nzitoukoulou, prêtre dominicain des Ordres des pêcheurs, a célébré sa première messe dimanche 18 août 2013, en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï, sa paroisse d'origine qui l'a vu naître et façonnée, où, il a reçu ses sacrements à l'initiation chrétienne (Baptême, eucharistie et confirmation), et fait ses premiers pas dans l'archiconfrérie du Saint-Esprit. Au cours de cette journée pleine de bonté, le père Morlan Stanislas Nzitoukoulou a célébré deux messes, d'abord, à 6h30, puis à 10h30.

À la messe de 10h30, animée par la chorale Echo du désert, le père Nzitoukoulou était entouré de ses confrères pères, notamment, Claver Boundja, vicaire provincial et aumônier universitaire de Brazzaville, Gabriel Samba, assistant du maître de l'Ordre des pêcheurs pour l'Afrique, Ilitch Ewolo, professeur au grand séminaire de Bangui, ainsi que des abbés Paul Babin-damana, et Simplicie Alouna, respectivement curé de la paroisse et prêtre du diocèse d'Owando. De nombreux parents, amis et connaissances, des membres de l'archiconfrérie du Saint-Esprit, vêtus de leur uniforme, ont rehaussé de leur présence cette messe. Dans son homélie, l'abbé Armel Missamou, du diocèse de Kin-kala, a exhorté les chrétiens venus très nombreux à cette messe, à méditer sur dix règles d'or pour être soi-même, à sa-

voir: N'ayez pas peur, acceptez de ne pas être parfait, oubliez le regard des autres, on ne peut pas plaire à tout le monde, pour que tu sois aimé, tu n'es pas obligé de correspondre au



Le père Morlan Nzitoukoulou.



Photo de famille des membres de l'archiconfrérie du Saint-Esprit et le père Morlan.

goûts des autres, affirme tes idées, cultive ton individualité (c'est lassant d'avoir les mêmes idées que les autres), sois ton meilleur ami, trouve ton moyen d'expression, apprends des autres, prends le temps de faire le point, rappelle-toi que l'on a qu'une seule vie. Prenant la parole pour remercier les paroissiens de Saint Jean-Baptiste pour leur accueil, le père Nzitoukoulou a déclaré que ce jour est un grand jour, jour de fête et de joie, car Dieu nous a fait un don inestimable, celui du mystère de la vocation. «*En effet, la vocation au sacerdoce est une œuvre de Dieu, dont je ne suis pas l'auteur. J'ai tout simplement répondu à l'appel de Dieu en lui manifestant ma volonté et en disant cette parole de vie: Sur ta parole Seigneur je jeterai les filets. La sagesse africaine nous apprend qu'il est plus aisé à un homme de grimper sur un arbre avec ses deux bras qu'avec un seul*», a déclaré le père Morlan en substance.

À la fin de la messe, le conseil pastoral paroissial a offert des présents au prêtre célébrant, accompagné de deux chasubles de couleur blanche et verte. Tandis que l'archiconfrérie du Saint-Esprit lui a offert une chasuble de couleur rouge, sous le regard admiratif de ses confrères dominicains.

Pascal BIOZI KIMINO

Homélie de Mgr Andrés Carrascosa Coso, nonce apostolique au Panama à la messe d'ordination épiscopale de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, premier évêque de Dolisie

Excellence, Mgr le nonce apostolique au Congo et au Gabon, Excellences, Messieurs, les évêques, successeurs des apôtres, Cher frère appelé à l'épiscopat, Mgr Bienvenu Manamika Excellences, les autorités nationales, départementales et locales Chers prêtres, chers religieux, chères religieuses, chers séminaristes Invités spéciaux, en particulier la famille de Mgr Bienvenu, Chers frères et sœurs, tous, dans le Seigneur!

L'Eglise qui fait son pèlerinage sur la terre du Niari vit aujourd'hui l'expérience de la succession apostolique. Dans cette ordination épiscopale de Mgr Bienvenu Manamika, nous n'exaltons pas un homme, mais en réalité nous célébrons Jésus-Christ, l'Unique, l'Eternel prêtre, pasteur et guide de nos âmes. Nous, les personnes humaines, passons sur la terre, mais le Christ demeure et continue de guider son Eglise. Il est vivant et présent parmi nous et il est le même hier, aujourd'hui et demain, pour toute l'éternité!

Permettez-moi d'abord de remercier S.E. Mgr Daniel Mizonzo pour les 11 ans de sa vie dédiés au ministère épiscopal dans ce territoire. Il continue à Nkayi. Que le Seigneur récompense ses efforts en faveur de l'Eglise de Jésus-Christ!

Nous célébrons un dessein de Dieu. Dieu montre son amour pour ce peuple par la décision du Saint-Père François d'ériger le nouveau diocèse de Dolisie en lui donnant, en même temps, un pasteur et Dieu exprime un projet d'amour sur Mgr Bienvenu en le choisissant pour une mission qui exige le don total de sa vie.

Un nouveau diocèse, souhaité depuis longtemps, signifie la maturité et demande l'engagement de tout le peuple de Dieu, évêque, clergé, consacrés et fidèles, à développer davantage l'œuvre de l'évangélisation, à vivre selon les enseignements de l'évangile et à annoncer ce qu'on vit. Je vous exhorte à être à la hauteur de ce dessein de Dieu!

Un jour, il y a un bon nombre d'années, le jeune Bienvenu a entendu la voix du Seigneur qui l'appela à être prêtre: «*Viens, suis-moi*». Le Maître nous rappelle: «*Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous a choisis*». Le grand théologien suisse Hans Urs von Balthasar, créé cardinal par le pape Jean-Paul II mais mort avant de recevoir le chapeau de cardinal, a écrit ces paroles à propos de sa propre vocation, lorsqu'il a entendu l'appel de Dieu: «*Tu n'as pas à choisir quoi que ce soit, tu as été choisi. On te donnera la vocation comme une tâche à développer. Tu n'as besoin de rien. On a besoin de toi*». Après des années de préparation au séminaire, le jeune Bienvenu a été ordonné prêtre par Mgr Barthélemy Batantu, archevêque de Brazzaville.

Ayant exercé le ministère presbytéral pendant 20 ans, le pape François, au terme des consultations nécessaires, a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour appeler l'abbé Bienvenu à être successeur des apôtres comme évêque du nouveau diocèse de Dolisie.

Le pape Benoît XVI, dans une homélie, s'était demandé: «*Comment doit être un homme à qui on impose les mains pour l'ordination épiscopale dans l'Eglise de Jésus Christ?*» Et il répondit: «*Il doit être avant tout un homme dont l'intérêt est tourné vers Dieu, car, c'est seulement alors qu'il s'intéresse vraiment aussi aux hommes. Nous pourrions aussi le dire en sens inverse: un évêque doit être un homme à qui les hommes tiennent à cœur, un homme qui est touché par les situations des hommes. Il doit être un homme pour les autres. Toutefois, il peut l'être vraiment seulement s'il est un homme conquis par Dieu. Si pour lui, l'inquiétude pour Dieu est devenue une inquiétude pour sa créature, l'homme*» (Benoît XVI, Homélie d'ordination épiscopale, basilique Saint-Pierre, 6 janvier 2013). Le service des autres comme évêque, le service de veiller sur toute la communauté diocésaine, ne pourra être fait que par celui qui se laisse guider par le Seigneur et en témoigne par sa propre manière de vivre. Le Pape François, il y a quelques semaines, a déclaré: «*Nous ne pouvons pas paître le troupeau de Dieu si nous n'acceptons pas d'être conduits par la volonté de Dieu, là aussi où nous ne voudrions pas, si nous ne sommes pas prêts à témoigner du Christ par le don de nous-mêmes, sans réserve, sans calculs, quelquefois au prix de notre vie*». Et le Pape a poursuivi: «*Souvenons-nous en bien tous: on ne peut pas annoncer l'évangile de Jésus sans le témoignage concret de la vie. Qui nous écoute et nous voit doit pouvoir lire à travers nos actions ce qu'il écoute de notre bouche et rendre gloire à Dieu! Il me vient à l'esprit en ce moment un conseil que saint François d'Assise donnait à ses frères: prêchez l'évangile et, si c'était nécessaire, aussi par les paroles. Prêcher par la vie: le témoignage. L'incohérence entre ce qu'on dit et ce qu'on fait, entre la parole et la façon de vivre mine la crédibilité de l'Eglise*» (Pape François, Homélie en la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, le 14 avril 2013).

Le rite de l'ordination épiscopale que Dolisie vivra pour la première fois dans l'histoire est très ancien et riche en contenu et en signification.

Le chant du «*Veni Creator Spiritus*» nous rappelle que celui qui agit et consacre est l'Esprit de Dieu. Aucun homme ne peut faire d'un autre homme un prêtre ou un évêque, mais c'est Dieu lui-même qui consacre. La prostration sur le sol, comme dans l'ordination sacerdotale mais d'une manière encore plus profonde, nous donne la conscience que nous ne sommes que argile. C'est un signe de notre engagement total à Dieu, tandis que dans la litanie des saints, toute l'Eglise se confie aux prières de nos frères et sœurs qui sont déjà arrivés à Dieu et qui intercèdent pour nous devant le trône du Tout-Puissant.

L'imposition des mains par les évêques consécrateurs, selon la tradition qui remonte aux temps apostoliques, signifie la transmission de l'Esprit Saint et incorpore dans le collège des «*successeurs des apôtres*».

Le livre des évangiles qui est imposé sur la tête, puis remis au nouvel évêque rappelle le devoir d'être le premier «*auditeur de la Parole de Dieu*», de l'intérioriser, de la rendre vie de sa propre vie. L'évêque doit être le premier à accueillir, à croire et à mettre en pratique ce que le Seigneur a enseigné et l'Eglise a transmis, et il a le devoir de l'enseigner aux autres. L'évêque consécrateur oint la tête du nouvel évêque avec le Saint-Chrême. Dans le baptême et la confirmation, par le Saint-Chrême, le Christ nous a configuré à Lui et nous a rendu membres de son corps mystique. A l'ordination sacerdotale, les mains de l'abbé Bienvenu ont été ointes avec le Saint-Chrême. Maintenant l'onction de la tête signifie que l'Esprit de Dieu prend possession de tout l'homme qui est oint et le rend un autre Christ-Tête du corps, un instrument de Dieu ayant la responsabilité du peuple de Dieu. «*Christ*» est la traduction grecque du mot hébreu «*masiah*» (Messie), qui signifie «*oint*». Il s'agit, donc, d'être comme Jésus, de vivre comme Jésus, d'être tête et pasteur, comme Jésus.

(A suivre)

Paroisse Sainte Rita de Moukondo (archidiocèse de Brazzaville)

Le Groupe 18^{ème} Brazza a fêté ses 22 ans d'existence

Les Scouts et Guides du groupe 18^{ème} Brazza, de la paroisse Sainte Rita de Moukondo, ont commémoré, dimanche 11 août 2013, les vingt-deux ans (1991-2013) de vie de leur groupe, au cœur du scoutisme et du guidisme. La célébration a coïncidé avec la promesse de certains chefs et cheftaines de ce groupe de l'A.s.g.c (Association des Scouts et Guides du Congo).

Des années d'existence fêtées avec beaucoup d'enthousiasme et dans une ambiance plus que fraternelle, par les Scouts et Guides de la paroisse «*carrefours*». «*Aujourd'hui, un jour vient de se lever, un autre vient de passer. Pour ceux qui ont fait la promesse, sachez que la vie scout commence effectivement par cet acte volontaire. Cette démarche personnelle vous aidera à progresser dans le reste de votre vie. Seulement, il va falloir que vous puissiez respecter les trois vertus scoutées (Franchise, dévouement et pureté). Ces vertus représentent pour vous une arme qui accompagnera votre bonne action quotidienne comme le recommande l'idéal scout. Ces 22 ans d'existence traduisent l'âge de la maturité. Une heure où tous les membres de ce Groupe sont appelés à plus de service, en vers Dieu, l'église, la patrie et leur prochain*», a dit Audelma Bantsimba, adjointe cheftaine du Groupe 18^{ème} Brazza, lors de son allocution. La cérémonie de ces vingt-deux ans s'est faite hors messe, comme l'exige la tradition scout. Au total, onze Scouts et Guides ont été présentés à cette promesse, dont trois jeannettes, deux guides, un louveteau et cinq scouts. Tous se sont engagés devant leurs parents et toute la communauté chrétien-

ne de Moukondo, «*à servir de leur mieux Dieu, l'église et la Patrie. A observer aussi, fidèlement la loi scout et la loi guide*».

En marge de cette promesse, des diplômes d'honneur ont été décernés au frère Fernand Bantsimba, aumônier de ce



Le frère Fernand Bantsimba (à.G), lors de la réception du diplôme d'honneur.



Une vue des promettants.

Groupe, aux commissaires Hortense Malonga, Maixent Mafoula, Chardein Nzonga, à la cheftaine Audelma Bantsimba et à Beldon Kouyita, Chef de Troupe. Le Chef de Clan de ce Groupe, Klythton Nkonda, s'est lui aussi vu être adjudé un diplôme d'excellence. Raison de cette attribution: il demeure à ce jour, le plus vieux Scout encore actif dans ce mouvement. Mieux, il a accompagné des jeu-

nes Scouts et Guides, dans leur vie de chrétien, à travers plusieurs formations. Cette remise de diplômes témoigne de la reconnaissance du ventre qu'a exprimé la maîtrise du Groupe 18^{ème} Brazza. Signalons que le Groupe 18^{ème} Brazza, assure l'éducation des dizaines des jeunes et enfants. A travers une formation dictée par les cinq buts du scoutisme, principalement la recherche de

Dieu et le service du prochain. La célébration des 22 ans de ce Groupe fera date dans l'histoire de ce mouvement.

Hordel
BIAKORO MALONGA.

SIYAHM OPTIC

Pour tout achat de vos verres et montures aux meilleurs prix

Contact:
La Semaine
Africaine
Brazzaville

Tél.: +242 05 500 77 77

06 610 77 77

Email:

agnougouma@yahoo.fr

ANNONCE

Numéro de la vacance: AFRO/13/TASR36
Titre: Administrateur (NPO)
Grade: AN-C (Administrateur National Catégorie C)
Durée: Onze (11) mois
Date de Publication: 13 Août 2013/ Date de clôture: 15 Septembre 2013
Lieu d'affectation: Brazzaville, Congo
Unité administrative : AFRO Africa Regional Office (AF/RGO)
AF/GMC Groupe Organique de l'Administration Générale (AF/GMC)
Unité de Service Administratif régional (RAS)

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le groupe Organique de l'Administration Générale (GMC) est responsable de la gestion des services administratifs nécessaires pour efficacement appuyer la mise en œuvre des programmes de santé dans la région africaine. Le Service Administratif Régional quant à lui a pour but d'apporter un appui efficace aux Bureaux de l'OMS dans la région africaine dans les domaines de la logistique, la mécanique, la maintenance, les infrastructures, le patrimoine, la construction, la réhabilitation, l'eau, l'électricité, l'environnement, etc.

Description des fonctions:

L'Administrateur exécutera les fonctions suivantes:

1.1 Maintenance Préventive

- Préparer, suivre et exécuter tous les contrats d'entretien, y compris dans les domaines de la construction, l'électricité, la mécanique, la maintenance des équipements et des bâtiments (bureaux, ateliers et résidences du personnel);

- Planifier, organiser, gérer et entretenir le matériel de bureau, l'environnement de travail ainsi que le domaine du Bureau régional;

Réaliser les objectifs ci-dessus cités en prenant les actions suivantes:

- Préparer et mettre à jour de manière régulière les plans du site de l'OMS;

- Concevoir les plans de gestion d'espace et de distribution des bureaux par groupe organique et/ou par unité;

- Veiller à ce que les spécifications et les termes de références des contrats, appels d'offres, rapports d'adjudication soient bien rédigés et exécutés;

- Veiller à ce que la distribution des équipements dans les bureaux soit assurée de manière efficace et dans les délais.

1.2 Maintenance curative

- Réaliser et/ou contribuer à la réalisation des études de faisabilités liées aux constructions et réhabilitation des in-

frastructures du Bureau Régional;

- Superviser les travaux d'entretien, de construction et de rénovation;

- Elaborer des croquis, des dessins architecturaux, les documents d'avant-projet sommaire (APS) et avant-projet détaillé, préparer les documents d'appels d'offres;

- Assister le Responsable de Services Administratif Régional (ASO) dans l'analyse des offres et faire des recommandations pertinentes sur les entreprises au comité chargé de revue des contrats (CRC).

1.3 Gestion des grands projets de construction

Assister ASO dans la gestion de l'immobilier par:

- La préparation du document de projet de financement du projet immobilier;

- La préparation du budget estimatif ainsi que le chronogramme des études de faisabilité de projets à réaliser;

- Analyser les appels d'offres et faire des recommandations pertinentes au CRC;

- Superviser les travaux de construction et réhabilitation;

1.4 Toutes autres tâches:

- Superviser, former, diriger, inspirer et motiver le personnel travaillant sous sa responsabilité;

- Superviser et coordonner les activités sous sa responsabilité et proposer des recommandations pertinentes capables d'améliorer les performances des sous-unités de sa juridiction;

- Effectuer toute autre tâche assignée par le superviseur de premier niveau (REA) ou ASO.

QUALIFICATIONS REQUISES

Education/Diplômes:

- Essentielle: Diplôme universitaire en architecture, génie civil, ou autres diplômes liés à la construction;

- Souhaitable: Diplôme d'études supérieures en architecture, en construction ou tout autre domaine lié au génie civil.

Compétences:

- Excellentes compétences organisationnelles et managériales avec la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes;

- Excellente qualités interpersonnelles et de leadership;

- Excellentes qualités de négociateur et aptitude à interagir avec tact et diplomatie;

- Aptitude à rédiger de façon claire, concise et objective;

- Bonne connaissance et expérience avec AutoCAD;

- Excellentes aptitudes à faire des présentations.

Expérience:

- Essentiel: Minimum 5 ans d'expérience dans la construction y compris la consultation en industrie et une expérience d'au moins quatre ans au niveau de la direction dans une organisation nationale ou internationale.

Souhaitable:

- Expérience pratique dans les domaines de la construction et investigation des ouvrages d'arts;

- Très bonnes connaissance des notions de charge du travail, électricité, engineering et gestion des projets

Langues:

Excellente connaissance du français ou de l'anglais avec une bonne connaissance pratique de l'autre langue. La connaissance du portugais serait un atout. Les candidatures en ligne sont vivement encouragées pour permettre à l'OMS de conserver votre profil dans une base de données permanente.

Veillez consulter le site du recrutement en ligne de l'OMS à:

<http://www.who.int/employment/fr>;

vous y trouverez toutes les informations sur les procédures relatives aux candidatures en ligne. Merci de noter que les personnes intéressées et n'ayant pas encore créé leur profil sur le site de recrutement de l'OMS (ci-dessus mentionné) doivent tout d'abord créer leur profil sur ce site puis, à partir du profil nouvellement créé, postuler au poste concerné. L'OMS s'engage en faveur de la diversité au sein de son personnel.

Mu.ca.so.c (Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne)

Dix saisons sèches déjà au service de l'amour du prochain!

A l'ombre tutélaire de Jésus et Marie, en la solennité de St Laurent, martyr de Rome, les friands de l'amour, fraternité et solidarité, ont célébré, au grand séminaire théologique Emile cardinal Biayenda, le 10 août dernier, les dix saisons sèches de leur mutuelle, la Mu.ca.so.c (Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne). Au cours d'une messe d'action de grâces, au pied de la grotte mariale, présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, en présence de quelques prêtres, parmi lesquels les abbés Denis Gambanou, cofondateur de cette mutuelle, Brice Séverin Banzouzi, secrétaire chancelier de l'archevêque, Mesmin Gaya, curé de la paroisse St Joseph de Linzolo, Rhode Sakani, secrétaire adjoint de l'archevêché; de deux diacres et de nombreux invités, venus soutenir la mutuelle dans son apostolat.

Vêtus de leur nouvelle tenue aux couleurs vert et jaune, respectivement symbole d'espérance et de lumière, les membres de la Mu.ca.so.c ont rendu grâce à l'Eternel Dieu d'Amour par des chants, des prières et des offrandes.

Libérant son homélie suivant les textes liturgiques du jour, l'abbé Mesmin Gaya a dit: «10 ans, c'est le temps du bilan certes mais aussi le temps de se focaliser sur les objectifs de la Mutuelle. Temps de fixer nos regards et pensées sur Dieu, Principe de tout. Les 10 ans nous renvoient, également, aux principes des premières communautés chrétiennes lesquels se résument en trois mots: Amour-fraternité-solidarité, trois vocables constituant la devise de la Mu.ca.so.c. L'Amour est le premier commandement par excellence. Et, ce dernier doit se traduire par des actes. Vous membres de la Mu.ca.so.c, vous le faites. 10 ans d'existence, c'est aussi dix ans de croissance. Aussi je vous exhorte à aller de l'avant, avec pour vaticane la prière et le travail, deux mamelles chères aux chrétiens.»

Joseph Manounou, président de la Mu.ca.so.c, évoquant la genèse de la Mutuelle, a, dans son mot de circonstance, déclaré: «La motivation de sa création a été dictée par plusieurs faits vécus avant, pendant et après les douloureux événements socio-politiques de triste mémoire de 1998-2000 que notre beau pays a connu. Il s'agit entre autres: du man-

que d'une solidarité agissante et soutenue entre chrétiens des différents mouvements groupés de l'Eglise catholique, aussi entre chrétiens des Eglises sœurs; du non développement de la véritable culture de charité en milieu chrétien; de l'inexistence d'une structure de défense des intérêts des orphelins, des veuves et veufs à la disparition d'un des conjoints.»

Des actes qui disent plus que les paroles

Retraçant le chemin parcouru, le président de la Mu.ca.so.c a affirmé: «Depuis sa création, notre association se bat pour un changement des mentalités d'abord au niveau de nos membres sur la base des écritures saintes et des lois et règlements de la République. Dans le cadre de la solidarité agissante entre mutualistes, plusieurs actions ont été menées depuis 2013, je peux citer entre autres: l'assistance des membres hospitalisés et malades à domicile; la participation de la mutuelle aux différentes cérémonies de jouissance ou de malheur par exemple: mariages, anniversaires, obsèques. Au niveau de la culture de charité, la Mu.ca.so.c a été et reste très solidaire aux personnes déshéritées et démunies. C'est ainsi que, pendant cette première décennie, nous nous sommes attelés à accomplir plusieurs activités en faveur de cette couche sociale, l'exhumation, la ré-inhumation et la construction des pierres tom-



Les membres de la Mucasoc ont rendu grâce à Dieu par des offrandes.

bales des restes mortuaires de nos semblables, victimes des événements socio-politiques de 1998 s'inscrivent dans cette même optique.

«Aussi, plusieurs vulnérables ont bénéficié d'une aide financière, matérielle et morale directement ou à travers les Caritas paroissiales. C'est dans ce sens que nous avons effectué plusieurs descentes d'assistance à la léproserie Raoul Folereau de Kinsoundi-Barrage, chez «Les Petites Sœurs des Pauvres», à la Cathédrale Sainte Monique pour le compte du Diocèse de Kinkala et dans plusieurs paroisses de l'Archidiocèse de Brazzaville.»

Faire corps pour lutter contre la pauvreté et développer le pays

Convertir à l'Amour du prochain, en posant des actes fertiles et fertilisants à l'endroit des démunis, c'est aussi lutter contre la pauvreté. Mais, pour ne pas mettre en pénurie l'espoir suscité par l'action de la Mu.ca.so.c, les membres de cette mutuelle, sous la houlette de leur président, se sont engagés à produire, en mettant en place une entité d'essence économique. C'est, donc, «dans ce contexte que la Mu.ca.so.c s'est dotée d'un instrument de développement dénommé «G.M.D.» Groupement Mucasoc Développement re-

connu par le gouvernement de la République, à travers le Ministère de l'Agriculture. Une entité s'occupant de la production agricole, de l'élevage, de la pisciculture et d'un atelier d'impression des tissus. Toutes ces activités de développement permettent à notre association de participer entre autres à la lutte contre la pauvreté dans notre cher pays», a expliqué Joseph Manounou. En s'engageant ainsi, la Mucasoc s'active à lutter contre la pauvreté, à apporter sa pierre à l'édifice du développement du pays et partant, à améliorer les conditions de vie de leurs semblables. Une façon de prendre part à l'effort de promotion humaine qui seul éradique la pauvreté. Un engagement qui continue le long effort missionnaire initié par Jésus-Christ, relayé par les apôtres et de nombreux prédécesseurs tels St Laurent, martyr de Rome et le cardinal Emile Biayenda qui ont donné leur vie, pour que continue de briller la flamme de l'Amour, l'unique essentiel qui vaille.

Remerciant et félicitant tous les membres de la Mu.ca.so.c, en l'occurrence ceux qui ont fait montre de sérieux, pour avoir conduit la barque de la Mu.ca.so.c sur le rivage de 10 ans, Mgr Anatole Milandou les a exhortés d'avancer au large.

Viclaire MALONGA

Programme de renforcement des capacités statistiques phase III

Renforcer les capacités statistiques des pays membres, pour une gestion économique efficace

Organisé par l'I.n.s (Institut national de la statistique), l'atelier de lancement du P.r.c.s (Programme de renforcement des capacités statistiques phase III), s'est tenu, mardi 27 août 2013, dans la salle de conférence Louis Badila, au rez-de-chaussée, de l'immeuble de la Semaine Africaine, à Brazzaville. Ouvert par M. Jean Christophe Okandza, directeur général du plan et du développement, représentant le directeur général de l'I.n.s., en présence de: M. Marcel Mbaloula, membre de la coordination du P.r.c.s III et de Mme Joséphine Abandzounou, coordonnatrice adjointe dudit programme, cet atelier a eu pour objectifs de: faciliter la mise à jour des données pour mieux mesurer, suivre et gérer les progrès accomplis dans la perspective de l'atteinte des O.m.d (Objectifs du millénaire pour le développement) et de la réduction de la pauvreté; renforcer les capacités statistiques des pays membres régionaux, en vue d'assurer une gestion économique plus efficace; améliorer la qualité, la cohérence et l'homogénéité des statistiques à tous les niveaux et, aider à une prise de décision mieux éclairée, fondée sur les informations fiables.



Les animateurs et les participants posant pour la postérité.

Outre cela, le P.r.c.s III a des objectifs spécifiques visant à assurer une couverture nationale des données à collecter; à faire bénéficier aux pays membres régionaux une assistance technique. Signalons que pour la B.a.d et Afristat le but final du P.r.c.s III, selon les résultats escomptés, est l'obtention des résultats tangibles. De ce fait, chaque activité exécutée sera clôturée par une restitution des résultats; celles exécutées dans le temps (trimestrielles ou semestrielles) feront l'objet d'une évaluation par la coordination nationale. Afristat abordant, par ailleurs, les aspects liés à l'audit en fin d'année.

Vingt-cinq participants parmi lesquels des D.e.p (Directeurs des études et de la planification) des Ministères sectoriels, éducation, santé, etc., ont pris part à cet atelier.

«Le P.r.c.s III, a dit Mme Joséphine Abandzounou, est une initiative de la B.a.d (Banque africaine de développement). Il complète et exploite les réalisations des deux programmes similaires précédents, P.r.c.s I et P.r.c.s II, mis en œuvre de 2004 à 2007 et de 2009 à 2011. Le P.r.c.s III constitue une réponse aux besoins d'intensification des efforts visant à accroître les capacités statistiques en Afrique, notamment le renforcement des capacités des I.n.s (Systèmes statistiques nationaux). Il fait intervenir trois acteurs: la B.a.d qui joue le rôle de coordonnateur régional du programme; Afristat (Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne) qui a le rôle de coordination sous-régionale; les P.m.r (Pays membres régionaux) dont le rôle est l'exécution du programme.»

Toutefois, le P.r.c.s III est mis en œuvre et géré, dans chaque pays membre, par un Comité exécutif ou une coordination nationale composé d'un coordonnateur national en la personne du directeur général de l'I.n.s; d'une coordonnatrice adjointe, d'un statisticien responsable de la comptabilité nationale, d'un statisticien sociodémographique, d'un statisticien responsable de l'élaboration, archivage et diffusion des données et d'un assistant administratif et financier.

Les membres de la coordination nationale veilleront à l'exécution des activités, suivront leur déroulement et évalueront les résultats en fonction des instructions prévues dans le Protocole d'accord.

Notons que les acquisitions de biens et services sont tributaires des procédures de la B.a.d. La durée du P.r.c.s III est de douze mois. Il a débuté en août 2013 pour s'achever en août 2014.

Pour Marcel Mbaloula, «le P.r.c.s comprend cinq phases et couvre un faisceau d'activités statistiques utiles au Congo notamment, les statistiques sanitaires, de l'éducation, le genre, l'infrastructure, la comptabilité nationale, les statistiques des prix. Il s'agit d'un ensemble de statistiques qui doivent être produites pour le développement du pays. Nous avons sensibilisé les parties prenantes à ce programme et les échanges ont été intéressants.»

Alain Patrick MASSAMBA

na, l'un des conférenciers, a invité les jeunes à se prendre en charge, à s'engager sur la route pour réfléchir sur la manière d'être indépendant. «Ne restez surtout pas isolés, soyez organisés, travaillez en synergie pour être plus productifs», leur a-t-il conseillé. Espérons qu'avec 3Ep, une as-

sociation apolitique et à caractère social, les jeunes Congolais trouveront, une fois de plus, un soulagement à leurs problèmes.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

3Ep (Education juvénile en éveil pour l'élévation et la profession)

Aider les jeunes à construire leur avenir en les sortant de l'oisiveté

Conformément à son plan d'action pour l'année 2013, l'association 3Ep a lancé, officiellement, ses activités, samedi 24 août dernier, à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. C'est Brice Richard Loufouma, président de ladite association, qui a procédé au lancement, en présence de: Martine Galloy, consultante internationale en gouvernance, élections, genre; Marguerite Homb, développeur économique, du Pr Ludovic Miyouna, enseignant à l'université Marien Ngouabi et du Dr Baviel Banangouna Mampouya, directeur de l'éducation morale, à la Direction générale de l'éducation civique, lesquels ont animé, à cette occasion, une conférence-débat sur le thème: «Jeunes en route» et, des jeunes.

La cérémonie de lancement a eu pour objectif de présenter l'association aux citoyens et de permettre une prise de contact avec les jeunes. Brice Richard Loufouma a, dans son allocution d'ouverture, déclaré: «ils veulent être des jeunes capables de pérenniser toutes les bonnes œuvres que les aînés auraient entamées, tout en citant quelques adages comme: «Si jeunesse savait, vieillesse pouvait.» Expliquant l'importance de l'association, le président de 3Ep a fait savoir qu'il est parti du

constat que la jeunesse congolaise est oisive, passive et souffre de beaucoup de maux. «J'ai pensé qu'il fallait mettre en place un cadre idéal, pour que ces jeunes se retrouvent davantage, que chaque jeune arrive à avoir une qualification, un emploi», a-t-il dit, remerciant toutes les parties qui ont accepté de les accompagner dans cette nouvelle ère de changement qu'il traduit en trois mots: «Jeunes en route». En route pour le développement, ce qui permettrait de donner à un jeune, une qualification, une profession, un emploi. Il a, en



Des officiels à l'ouverture de la cérémonie.

outre, énuméré quelques projets phares et a appelé les jeunes à saisir cette occasion en ces termes: «Déjà, nous avons le projet «jeunes en route», qui est le premier que nous lancerons d'ici peu, qui consiste à recenser clairement et nettement les besoins et problèmes des jeunes congolais; deuxièmement, nous avons un projet dans le domaine des T.i.c, qui consistera à relever le niveau des jeunes dans ce domaine, et

un projet sur l'entrepreneuriat des jeunes, c'est-à-dire accompagner les jeunes dans la création des entreprises et à s'insérer professionnellement». Par la suite les jeunes ont participé à la conférence-débat sur le thème: «Jeunes en route». Un échange s'en est suivi qui a permis à ces derniers de prendre conscience des maux qui minent la société et d'envisager des pistes de solutions. A cet effet, le Pr Ludovic Miyou-

ANNONCES

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
CREDIT N° 5121-CG

Unité de Coordination du Projet
B.P: 14 564 Brazzaville, République du Congo, Tel: +242 05 616 95 74/06 817 06 33,
Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 004/MEFDD-CAB/PFDE/AMI/C/13

Recrutement de consultants individuels chargés de l'«*Etude sur les contraintes des entreprises forestières face aux exigences du plan d'action FLEGT sur l'application de la réglementation forestière, gouvernance et des échanges commerciaux en République du Congo*»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Crédit (n°5121-CG) pour financer les activités du Projet de Forêt et Diversification Economique (PFDE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Crédit pour financer les services de consultants ci-après: Etude sur les contraintes des entreprises forestières face aux exigences du plan d'action FLEGT sur l'application de la réglementation forestière, gouvernance et des échanges commerciaux en République du Congo.

2. La mission vise à identifier les difficultés majeures rencontrées par les sociétés forestières dans le cadre de l'application du règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) et de proposer des actions concrètes qui devraient être mises en place par lesdites sociétés en vue de répondre aux exigences du RBUE telles que prévues dans l'Accord de Partenariat Volontaire APV FLEGT signé entre le Gouvernement de la République du Congo et l'Union Européenne.

3. La mission sera exécutée par un consultant international appuyé par un consultant national. L'équipe sera chargée des principales tâches suivantes: (i) identifier les difficultés majeures rencontrées par les sociétés forestières dans le cadre de l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE);(ii) identifier les informations demandées par les opérateurs européens dans le cadre du RBUE pour la République du Congo; (iii) proposer les pratiques et actions concrètes à mettre en place par les entreprises forestières afin de répondre aux exigences

du RBUE.

4. L'Unité de coordination du PFDE invite les consultants individuels susceptibles de fournir les services décrits ci-dessus à manifester leur intérêt et à fournir des dossiers comprenant:

- Une lettre de manifestation d'intérêt;
- Une note de présentation de l'expérience et des compétences du consultant en rapport avec la mission;
- Un Curriculum Vitae détaillé du consultant;
- l'adresse complète du consultant

Profil recherché pour l'expert international, chef de mission:

- Diplôme de master ou équivalent en foresterie, gestion des ressources naturelles développant durable ou autre matière pertinente;
- Longue expérience professionnelle pertinente requise d'au moins 10 ans dans la foresterie ou la gestion des ressources naturelles.
- Expérience professionnelle dans le Bassin du Congo est un atout;
- Bonne connaissance du secteur privé, commerce du bois et du processus APV/FLEGT et du Règlement Bois de l'Union Européenne;
- Expérience professionnelle en appui institutionnel, en appui technique ou en gestion de projet de coopération technique;
- Expérience professionnelle en vérification de la légalité, en systèmes de traçabilité, en licences/autorisations et com-

merce du bois;
- Connaissance des institutions de la légalité forestière dans le Bassin du Congo;
- Parfaite maîtrise du français lu, écrit et parlé et une connaissance de l'Anglais parlé.

Profil recherché pour l'expert national

- Diplôme de master ou équivalent en foresterie, gestion des ressources naturelles, développement durable ou autre matière pertinente;
- Expérience de terrain d'au moins 10 ans dont 5 ans minimum en République du Congo et ayant une parfaite connaissance du secteur privé en particulier;
- Expérience professionnelle en vérification de la légalité, en systèmes de traçabilité, en licences/autorisations et commerce du bois;
- Capacité de travailler en français et à communiquer effectivement.

5. Sur cette base, les consultants seront sélectionnés conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 par comparaison de CV.

6. Les consultants désireux d'obtenir des informations complémentaires peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du PFDE, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables. Les Termes de Références peuvent être consultés à la même adresse.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 12 Septembre 2013 à 16 heures 00 minutes à l'adresse ci-après:

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
UNITE DE COORDINATION DU PROJET
Case J-142/V, OCH Moungali III
Tel: (+242) 05 616 95 74/06 817 06 33;
Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 21/08/ 2013

Le Coordonnateur du PFDE,

Fidèle NKOUNKOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
CREDIT N° 5121-CG

Unité de Coordination du Projet
B.P: 14 564, Brazzaville, République du Congo, Tél.: +242 05 616 95 74/06 817 06 33,
Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/MEFDD-CAB/PFDE/AMI/C/13

«*Recrutement d'une firme pour l'analyse des besoins de renforcement des capacités institutionnelles du MEFDD et des agences sous tutelle*»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Crédit (n°5121-CG) pour co-financer les activités du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Crédit pour financer les services de consultants ci-après: Analyse des besoins de renforcement des capacités institutionnelles du MEFDD et des agences sous tutelle.

2. La mission vise à analyser les potentialités et les faiblesses des différentes structures du MEFDD pour remplir leurs fonctions principales et de proposer un programme de renforcement de capacités à court, moyen et long terme pour améliorer l'efficacité desdites structures.

3. La firme sera chargée des principales tâches suivantes: (i) identification des fonctions principales; (ii) analyse des capacités et des faiblesses existantes pour remplir les fonctions principales; (iii) définition des besoins en renforcement des capacités humaines,

organisationnelles, et matérielles pour améliorer l'efficacité du MEFDD par rapport à chaque fonction principale (iv) étudier le programme qualitatif et quantitatif de renforcement des capacités sur cinq (05) ans; (v) mettre en œuvre le programme et le budget indicatif sur cinq (05) ans.

4. L'Unité de coordination du PFDE invite les firmes spécialisées susceptibles de fournir les services décrits ci-dessus à manifester leur intérêt et à fournir des dossiers comprenant:

- Une lettre de manifestation d'intérêt;
- Une note de présentation de la firme fournissant des informations pertinentes sur son expérience et ses compétences en rapport avec la mission;
- Une liste de références similaires;
- l'adresse complète du consultant.

Le Consultant devra être une firme spécialisée dans le domaine de l'organisation avec une expérience d'au moins 5 ans en renforcement institutionnel des administrations forestières /de l'environnement ou du développement durable.

5. Sur cette base, une firme sera sélectionnée conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 par la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC)».

6. Les consultants désireux d'obtenir des informations complémentaires peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du PFDE, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables. Les Termes de Références peuvent être consultés à la même adresse.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique, à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 12 Septembre 2013, à 16 heures 00 minutes, à l'adresse ci-après:

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
UNITE DE COORDINATION DU PROJET
Case J-142/V, OCH Moungali III, B.P:
14 564, Brazzaville, République du Congo
Tel.: (+242) 05 616 95 74/06 817 06 33;
Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 21/08/ 2013

Le Coordonnateur du PFDE,

Fidèle NKOUNKOU

Historique de l'enseignement supérieur laïc au Congo: quelques faits saillants

Si 1958 est l'année de naissance de la République du Congo, sur les cendres du territoire du Moyen-Congo, elle est aussi celle du début d'implantation de l'enseignement supérieur laïc dans notre pays. En effet, c'est au cours de cette année-là qu'avait été créé, à Brazzaville, l'Institut d'études supérieures, comme première étape d'une Université en Afrique centrale. Il deviendra, le 3 décembre 1959, Centre d'études administratives et techniques supérieures, comportant une propédeutique littéraire et une propédeutique scientifique.

A l'accession du Congo à l'indépendance, le 15 août 1960, les gouvernements de la République Française et de la République du Congo avaient signé un accord qui concernait aussi les Républiques Gabonaise, Centrafricaine et Tchadienne, relatif à l'enseignement supérieur. Cet accord érigeait le Centre d'études administratives et techniques supérieures de Brazzaville en Centre d'enseignement supérieur, établissement public de droit français. Il comprenait l'École de droit, l'École supérieure des sciences, l'École supérieure des lettres et la Section médico-sociale. Et par acte n°46/61-293 du 11 décembre 1961, la conférence des chefs d'Etats de l'Afrique équatoriale avait adopté, à Fort-Lamy (aujourd'hui Ndjamena), capitale du Tchad, la convention portant organisation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale, sous le nom de «Fondation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale» (Fesac) et le lendemain, 12 décembre, l'accord de coopération en matière d'enseignement supérieur.

La France, ancienne puissance colonisatrice, était partie prenante de cet accord qui disposait en son article 2: «L'enseignement supérieur est dispensé sur le territoire des Républiques d'Afrique centrale contractantes par la Fondation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale. La République Française fait apport à la Fondation du Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville. Le développement des établissements existants et la création d'établissements nouveaux interviendront à des dates et en des lieux que les parties contractantes détermineront d'un commun accord, lorsque les effectifs d'étudiants le permet-

tront et lorsque les moyens nécessaires en personnel, en locaux et en matériel auront été réunis. La création de l'Université interviendra dans les mêmes conditions».

L'Université dont il était question devrait être commune aux quatre Républiques. Aucun article de la convention ni de l'accord de coopération ne faisait allusion à une éventuelle dissolution de la Fesac. Au contraire, l'article 1^{er} de la convention, alinéa 2 disposait: «La Fondation est établie pour une durée illimitée». Dirigée par un administrateur, la Fesac était administrée par un conseil dont le président en exercice, pour une année, était le ministre de l'éducation nationale de l'un des quatre Etats contractants. Organisme commun à ces quatre Etats créé en coopération avec la France, la Fesac regroupait, à Brazzaville, le Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville (C.e.s.b) cité tantôt, l'École normale supérieure d'Afrique centrale (Ensac) créée suivant le plan d'opération du 31 août 1962 et la Section médico-sociale.

Ailleurs, elle comprenait l'Institut zootechnique de Ndjamena (Tchad), l'Institut agronomique de Wakombo (RCA) et l'Institut polytechnique de Libreville (Gabon). Comparativement à ses voisins, le Congo avait plus d'étudiants dans l'ensemble de ces établissements et disposait de plus de structures d'accueil. L'Ensac assurait la formation des professeurs des C.e.g et celle des inspecteurs de l'enseignement primaire. Dix ans après sa création, la Fondation est dissoute, conformément au vœu du conseil d'administration extraordinaire recommandant à la conférence des chefs d'Etat de l'Afrique équatoriale, la dénonciation de la convention et de l'accord sur



Par Simon Nanitelamio.

la fondation. La Fesac, dissoute donc en avril 1971, chaque ancien partenaire se dote d'une structure propre d'enseignement supérieur. Côté congolais, tirant ainsi les conséquences de ce regrettable éclatement, on crée l'Université de Brazzaville, par ordonnance n°29/71 du 4 décembre 1971 vu l'accord-cadre franco-congolais en matière d'enseignement supérieur du 22 juillet 1971 et le procès-verbal du comité paritaire franco-congolais du 9 septembre 1971. Elle sera rebaptisée, par ordonnance n°034/77 du 28 juillet 1977, Université Marien Nguabi, en mémoire de ce président assassiné le 18 mars 1977, qui avait consacré une bonne partie de sa réflexion et de son action politique à la promotion et au développement de l'Université.

L'évolution de l'Université au Congo

A sa création, l'Université de Brazzaville, qui héritait des anciennes écoles supérieures du C.e.s.b comprenait les établissements suivants:

- la Faculté des lettres et des sciences humaines (F.l.s.h);
- la Faculté des sciences (F.s);
- la Faculté de droit et des sciences économiques (F.d.s.e)
- et l'E.n.s.a.c (Ecole normale supérieure d'Afrique centrale) devenue, après deux ans de fermeture, Institut supérieur des sciences de l'éducation (I.n.s.s.e.d), en 1973.

A la rentrée d'octobre 1983, un Institut supérieur pédagogique (I.s.p) avait vu le jour à Dolisie, dans le département du Niari et intégrait l'Université Marien Nguabi. A côté de l'I.n.s.s.e.d, il avait pour mission de former les professeurs des C.e.g polytechniques, mais il cessa de fonctionner en 1992, ainsi que le C.e.g.p d'application qui lui était adjoint et qui préparait les élèves au brevet d'études moyennes générales polytechniques (B.e.m.g.p). L'Université Marien Nguabi comptait alors neuf établissements:

- deux Facultés (Lettres et sciences humaines, Sciences);
- six Instituts (I.n.s.s.e.j.a.g (Institut supérieur des sciences juridiques administratives et de gestion), I.n.s.s.e.d, I.d.r (Institut du développement rural), I.n.s.s.a (Institut supérieur des sciences de la santé), I.s.e.p.s (Institut supérieur d'éducation physique et des sports), I.s.p (Institut supérieur pédagogique);
- et une Ecole normale supérieure de l'enseignement technique (E.n.s.e.t) qui deviendra, en 1996, E.n.s.p (Ecole nationale supérieure polytechnique).

Par la suite, après l'éclatement de l'I.n.s.s.e.j.a.g en trois entités (F.s.e (Faculté des sciences économiques), I.s.g (Institut supérieur de gestion), F.d (Faculté de droit) du fait des décrets n°88-561, 88-562 et 88-570 du 30 juillet 1988 et la rebaptisation de l'I.d.r en E.n.s.a.f (Ecole nationale supérieure d'agronomie et de foresterie), l'Université Marien Nguabi regroupe, à ce jour, onze établissements:

- cinq Facultés (F.l.s.h, F.s (Faculté des sciences), F.s.e (Faculté des sciences économiques), F.s.s (Faculté des sciences de la santé), F.d (Faculté de droit);
- 4 écoles supérieures (E.n.s (Ecole normale supérieure), Enam (Ecole nationale d'administration et de magistrature), E.n.s.p (Ecole nationale supérieure polytechnique), E.n.s.a.f (Ecole nationale supérieure d'agronomie et de foresterie);
- et 2 Instituts (I.s.e.p.s (Institut supérieur de l'éducation physique et des sports), I.s.g (Institut supérieur de gestion). Elle est une constellation d'établissements tous basés à Braz-

zaville, dirigée par un recteur nommé en conseil des ministres, comme le sont les directeurs des écoles et instituts ainsi que les doyens des facultés. Les instituts et les écoles qui englobent des domaines nombreux et variés de la vie nationale (agriculture, santé, justice, gestion, économie, enseignement technique, éducation physique et sports, enseignement général) ainsi que les facultés marquent la volonté de l'Université Marien Nguabi de se transformer en cycle supérieur des métiers remplissant les trois fonctions de formation, de recherche et de participation au développement.

Dans le cadre de la décentralisation du secteur public de l'enseignement supérieur, le gouvernement envisage la mise en place d'un «pôle universitaire moderne au Congo», selon l'annonce faite en 2009. Il s'agit de la création de trois nouvelles universités publiques: une à Pointe-Noire, une dans la partie nord du pays et la troisième à Brazzaville, en plus de la réhabilitation de l'actuelle Université Marien Nguabi.

La deuxième université de Brazzaville est en cours de construction au Nord de la ville (site de Kintélé) avait annoncé, il y a quelque temps, le ministre concerné. Du fait de la nationalisation de l'enseignement en août 1965, l'Université

Marien Nguabi incarnait, seule, l'enseignement supérieur laïc jusqu'en 1990, année de la dénationalisation (libéralisation) de l'enseignement au Congo. Je signale, en passant, que le secteur public compte aussi deux autres établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de la défense nationale:

- l'Académie militaire Marien Nguabi;
- et le C.f.i-Ciras (Centre de formation en informatique créé en 1999 au sein du Centre d'informatique et de recherche de l'armée et de la sécurité).

C'est la loi n°008/90 du 6 septembre 1990 modifiant la loi n°20/80 du 11 septembre 1980 portant réorganisation du système éducatif en République Populaire du Congo qui a donné naissance au secteur privé de l'enseignement supérieur. Cette loi dispose, en son article 3, que «l'enseignement est dispensé par les établissements publics et privés», mettant ainsi fin au monopole de l'Etat sur l'éducation et la formation.

En effet, de l'Institut d'études supérieures à l'Université Marien Nguabi, cet ordre d'enseignement ne regroupait que des établissements publics. L'Université était alors un organisme sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, à côté de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco. (A suivre)

Simon NANITELAMIO
ICEG Honoraire
Tél. 06.662.12.30

(Suite de la page 6)

La normalité démocratique va-t-elle intervenir à la suite de l'application escomptée de la disposition constitutionnelle? Sera-t-il possible d'envisager une réforme qui pourrait, éventuellement, décrire la situation politique actuelle? Peut-on imaginer, un seul instant, que les prochains scrutins puissent se dérouler de la meilleure manière qui soit, sans que la partie adverse ne puisse stigmatiser des fraudes massives? L'existence persistante des divergences politiques peut-elle augurer un meilleur dénouement du processus électoral?

Nous devons apprendre à vivre différemment

La politique doit cesser d'être un métier. L'intérêt individuel ne devrait pas toujours primer sur l'intérêt collectif, comme ce fut le cas depuis plusieurs décennies. Nous devons nous efforcer d'avoir une classe politique émergente, qui ne doit pas être obnubilée par l'activisme politique proprement dit, mais qui doit se doter d'une vision prospective pour notre société.

Cela sous-entend que l'acteur politique doit être en mesure de redonner à la politique son sens le plus noble qui consiste à rechercher d'abord le bien-être de son compatriote, la satisfaction des besoins de celui-ci ainsi que ses droits fondamentaux. Il devrait être en mesure de promouvoir, dans le pays, une culture politique fondée sur le dialogue, la tolérance, la concertation, la paix à l'effet de la sauvegarde d'une nation véritablement citoyenne. Aussi étrange que cela puisse paraître, l'homme politique ne consent à accepter des compromis qu'à la suite des événements particulièrement regrettables. Plutôt que de se faire un jugement de valeur en amont, de nature à désamorcer une quelconque crise.

La jeunesse est l'avenir de la nation

La jeunesse doit être au cœur

de nos principales préoccupations. C'est à elle que nous léguerons nos précédentes expériences et qui aura la mission de préserver les acquis du moment, en vue d'une matérialisation efficiente dans le futur. Il est, donc, nécessaire de songer, dès à présent, à inculquer à nos jeunes, un modèle d'inspiration non conflictuel, afin que nos divergences actuelles ne puissent générer un effet multiplicateur.

De ce point de vue, il est indispensable de garantir au pays une certaine stabilité en matière de paix culturelle, à telle enseigne que les hommes politiques parviennent à éviter de faire persister les démons de la division sur l'autel des victimes innocentes, à fortiori juvéniles.

A propos du changement ou non de la Constitution

A notre avis, il est normal que les Congolais s'intéressent au débat sur la Constitution. A juste titre, ceux-ci ont compris que le débat était ouvert, de sorte que chacun possède, dès lors, l'opportunité d'émettre un point de vue sur cette question fondamentale. De toute évidence, l'intérêt primordial doit être accordé à notre nation qui est une et indivisible. Les hommes politiques ont, donc, la possibilité de prendre la mesure du choix décisif à prendre, en vue de réaliser l'objectif susvisé. Il en est de même des différentes institutions bénéficiaires de certaines prérogatives y afférentes qui leur sont conférées par ladite Constitution. Nous osons espérer que pendant toute cette épreuve nationale, la paix culturelle sera omniprésente dans le pays, pour le bonheur des Congolais en général et de la jeunesse en particulier.

Michel MAKITA-NGUELOLO
Président de l'Association S.o.s Culture Pour le Développement et le Progrès.
Libre penseur et analyste politique.

OFFICE NOTARIAL
DE Maître Bedel KAMBA
220 bis, avenue Nelson Mandela,
Centre-ville Brazzaville,
A côté de la maison Mécabel
Tél.: (242) 05 544.63.38/06 973 69 74 - B.P: 13 456
E-Mail: office_bedelkamba@yahoo.com

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ «CONGO ASSURANCES SA»

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Brazzaville du 29 juillet 2013, les actionnaires de la société CONGO ASSURANCES SA, société anonyme au capital de 10 000 000 de F. CFA, immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro 4142, ont décidé de la dissolution anticipée de ladite société. La société CONGO ASSURANCES SA est ainsi radiée du Registre du commerce et du crédit mobilier suivant extrait du Registre du commerce et du crédit mobilier du 16 août 2013.

Pour insertion légale,
Maître Bedel KAMBA
Notaire

LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel
Angel Olaverri,
Evêque de Pointe-Noire

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72
Saisie & Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:
Brazzaville: Tél. 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire: Tel: 05.557.78.71
06.655.8003

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Autres pays d'Afrique	Europe	Amérique-Asie
6 mois		96 Euros		
Retrait sur place:	15.600	192 Euros		
Expédié:	23.400			
1 an			96 Euros	
Retrait sur place:	31.200		192 Euros	
Expédié:	46.800			
France, Afrique Francophone				100 Euros
	91 Euros			200 Euros
	182 Euros			

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ANNONCES

République du Congo
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
 Projet de Renforcement des Capacités en Transparence et Gouvernance
 Crédit n° 5063-CG

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 01F/MEFPPPI-CAB/PRCTG-SPM/13

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du marché suivant : acquisition, installation et mise en service d'équipements informatiques pour le data center de Brazzaville et installation d'un data center de secours à Pointe Noire dans l'enceinte de l'Office Congolais de l'Informatique (OCI) au profit du Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration (MEFPPPI) - Lot unique.

3. Le Projet de Renforcement des Capacités et Transparence et Gouvernance invite les candidats admis à concourir à soumettre leurs offres sous pli scellé pour la fourniture et le montage des installations suivantes: acquisition, installation et mise en service d'équipements informatiques pour le data center de Brazzaville et installation d'un data center de secours à Pointe Noire dans l'enceinte de l'Office Congolais de l'Informatique (OCI) au profit du Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration (MEFPPPI) - Lot unique:

Sous-lot 1: Fourniture, installation et mise en

œuvre des équipements auprès du data center principal du MEFPPPI à Brazzaville;
 Sous-lot 2: Installation et aménagement d'un data center de secours du MEFPPPI dans l'enceinte de l'Office Congolais de l'Informatique (OCI) à Pointe Noire;
 Sous-lot 3: Fourniture, installation et mise en œuvre des équipements auprès du data center de secours du MEFPPPI dans l'enceinte de l'OCI à Pointe Noire;
 Sous-lot 4: Fourniture, installation et mise en œuvre des outils d'administration, système et sécurité.

4. L'Appel d'offres se fera selon les procédures d'appel d'offres internationales définies dans les Directives: Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, il est ouvert à tous les candidats originaires des pays membres de la Banque mondiale, et remplissant les conditions stipulées dans les Directives ((Edition de janvier 2011).

5. Les candidats répondant aux critères de participation et qui le souhaitent peuvent obtenir tous renseignements complémentaires auprès du PRCTG et examiner les documents d'appel d'offres à l'adresse reprise ci-dessous de 8 heures à 16 heures.

6. Un jeu complet du Dossier d'appel d'offres en

langue française peut être acheté par tout candidat intéressé sur présentation d'une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et sur paiement d'un montant non remboursable de cinq cent mille (500 000) francs CFA ou de sept cent soixante deux (762) Euros. Le paiement sera effectué en espèces ou par virement bancaire par le compte suivant: Code banque: 30012, Code guichet: 00101, N° du compte: 17100802101/87, RIB: 03, domicilié à La Congolaise de Banque (LCB), sise à Brazzaville. Le Dossier sera expédié par courrier postale.
 7. Les offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 29 Octobre 2013 à 13 heures précises, heure de Brazzaville. Toutes les offres doivent être assorties d'une garantie de l'offre de vingt cinq millions (25.000.000) de francs CFA. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui décident d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu à l'adresse ci-dessous le mardi 29 Octobre 2013 à 14 heures précises, heure de Brazzaville.

Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance
 PRCT Monsieur Marie Alphonse ITOUA,
 Coordonnateur
 BP.: 2116-Brazzaville-République du Congo
 Derrière le Commissariat Central de Police-Centre ville
 Tél: 00 242 05 551 96 11

Fait à Brazzaville, le 28 Août 2013

Le Coordonnateur
 Marie Alphonse ITOUA

Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU
 Notaire

Sis Bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire «Les amis de Julien», OCH MOUNGALI III, Brazzaville, République du Congo;
 Tél.: (242) 06 651 13 85/04 411 87 14
 Email: klmorine@yahoo.fr.
 Brazzaville, le 28 août 2013.»

INSERTION LEGALE

Société A Responsabilité Limitée
 Capital: 1.000.000 de francs CFA
 Siège social: 1571, Avenue des 3 Martyrs, Plateau des 15 ans, MOUNGALI, Brazzaville
 REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date, à Brazzaville, du seize juillet deux mil treize, reçu par Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire soussigné, enregistré à la même date, sous le folio 124/9, n°1926, à la recette de l'enregistrement, domaines et timbre de Poto-Poto, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

DENOMINATION: WAMBSON;
FORME: Société A Responsabilité Limitée;
CAPITAL: 1.000.000 de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, libérées par l'Associée unique;

SIEGE SOCIAL: 1571, avenue des Trois martyrs, Plateau des 15 ans, MOUNGALI, Brazzaville, République du Congo;

OBJET SOCIAL: Vente de boissons en gros et au détail; Vente et livraison de produits alimentaires; Vente de produits manufacturés; Informatique; Fournitures de bureau; Imprimerie; Maintenance d'équipements médicaux (appareils); Installation d'équipements médicaux et formation des utilisa-

teurs; Vente de produits médicaux (consommables, matériel biomédical, produits d'hygiène); Bâtiment Travaux-Publics; Location et vente de voitures; Hôtellerie-pressing; Gérance station-service; Entretien d'immeubles et espaces verts; Transport en commun;

DUREE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

GERANT: Mademoiselle WAMBA BADILA Judith Felicia;

DEPOT LEGAL: Effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt-six juillet deux mil treize, sous le numéro 13 DA 849;

IMMATRICULATION: Le vingt-six juillet deux mil treize, au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG/BZV/13 B 4486.

Pour avis
 Maître Raïssa Ursule MAKAYA
 MAKUMBU

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
 NOTAIRE

B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667.00.66/06.893.95.45
 104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
 Face Laboratoire de Total.
 E-mail: baronlove20032001@yahoo.fr

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du 10 juillet 2013, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée DIM CONSTRUCTION-SARL-U, aux caractéristiques:

-Dénomination: DIM CONSTRUCTION-SARL-U;

-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle;

-Capital social: 1.000.000 F. CFA;
-Siège social: A Pointe-Noire, zone industrielle Boss Congo; Téléphone: (00242) 06 648 28 19/ 05 013 13 71;

-Objet social: Bâtiment et activités connexes; béton; maçonnerie; carrelage; plomberie; électricité; peinture; staff; menuiserie; bois; alu et métallique; étanchéité; soudure; hangars

métalliques; travaux publics;

-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

-Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n°6052, Folio 119/21, en date du dix juillet deux mil treize.

-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le n° 12 DA 2037 du 31 juillet 2013.

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/13 B 1036 du 31 juillet 2013;

-Gérance: Monsieur IBRAHIM DIAB est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour avis,
 Maître Maurice MASSELOT
 NOTAIRE

Charte pour la renaissance culturelle africaine

L'urgence et l'importance de la ratification exprimées à Brazzaville

Véritable plaidoyer pour la promotion et la valorisation de la culture africaine, la charte pour la renaissance culturelle africaine a été adoptée par la 6^{ème} session ordinaire de la conférence de l'Union africaine, tenue le 24 janvier 2006, à Khartoum (Soudan). Elle fixe les modalités de développement culturel dans les pays membres de l'Union africaine. Du 22 au 23 août 2013, l'auditorium du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, a abrité un atelier relatif au lancement de la campagne de cette charte de 39 articles. Une initiative de la Commission de l'Union africaine et du Ministère de la culture et des arts. C'est le ministre Jean-Claude Gakosso (culture et arts), qui a patronné la cérémonie d'ouverture de cette rencontre. En présence, entre autres, du commissaire aux Affaires sociales de l'Union Africaine, Dr Mustapha Sidiki Kaloko, au Congo.



Photo de famille à l'ouverture de l'atelier.

Cet atelier a regroupé des experts des Etats de la C.e.e.a.c (Communauté des Etats de l'Afrique centrale), de l'Ethiopie, des institutions internationales comme la Commission de l'Union africaine, l'Unesco, le Ciciba (Centre international de civilisation bantou), le Fonds africain pour le patrimoine mondial, l'O.i.f (Organisation internationale de la Francophonie), le Cerdotola (Centre régional de recherche et de documentation sur les traditions orales et pour le développement des langues africaines), et de la société civile. Ceux-ci ont planché sur les thèmes: «Aperçu du contexte: renaissance culturelle africaine et panafricaine: dimension culturelle des valeurs partagées», développé par le Pr Charles Binam (Cerdotola); «Renaissance Ces experts ont planché sur plusieurs africaine et panafricaine», par Flaubert Meye Edou (Ciciba); «Présentation de la charte de la renaissance culturelle africaine et la campa-

gne pour la renaissance culturelle africaine», par Mme Angela Martins (département des Affaires sociales, commission de l'U.a.); «Présentation de l'étude sur les procédures de ratification des traités et l'harmonisation des procédures de ratification de la charte de la renaissance culturelle africaine», par le Ministère des arts et de la culture de l'Afrique du Sud; «Présentation sur la convention de 2005 de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles-sensibilisation et mise en œuvre par les Etats membres», par Mme Yvette Kaboza (bureau de l'Unesco à Libreville). Au terme des travaux, les participants ont reconnu et souligné l'urgence et l'importance de la ratification de la Charte de la renaissance culturelle africaine.

Ils ont, également, formulé quelques recommandations: A l'attention de l'U.a: renforcer les missions du comité ministériel sur la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre des traités de l'Oua-Ua, dans le cadre du cinquantenaire de l'Union Africaine, afin que les points focaux mis en place dans chaque ministère en charge de la culture assurent, véritablement, la liaison avec la Commission de l'Union Africaine; mettre en place des sessions de formation pour le renforcement des capacités des professionnels impliqués dans le processus de ratification et dans la mise en œuvre de la charte. Aux Etats membres de la C.e.e.a.c: poursuivre la ratification pour la charte de la Renaissance culturelle africaine, conformément à la décision de la 4^{ème} session de la Conférence des ministres de la culture de l'Union Africaine tenue, en octobre 2012, à Kinshasa (RDC), afin de renforcer sa vulgarisa-

tion et son acceptation comme instrument normatif continental... A l'attention des institutions panafricaines et des agences internationales (Ciciba, Unesco, Oif, Fpma, Cerdotola, etc.): appuyer les Etats membres de la C.e.e.a.c dans la mise en œuvre de la Charte pour la renaissance culturelle africaine. Aux acteurs et professionnels du secteur: intégrer, dans leur programmations culturelles quotidiennes, des actions visant la mise en œuvre de la Charte pour la renaissance culturelle africaine, tels que des ateliers régionaux, échanges d'informations et des visites d'échanges; renforcer les réseaux de professionnels existant, actuellement, et les mettre à contribution dans la mise œuvre de la charte pour la Renaissance culturelle africaine.

Pascal NGALIBO-YALA

2^{ème} édition des Ateliers Sahn, à Brazzaville

Une édition placée sous la thématique de l'eau

Du 25 août au 30 septembre 2013, Brazzaville abrite la 2^{ème} édition des ateliers Sahn (ce centre dédié à l'art, la recherche et le partage des savoirs, une association à but non lucratif créée en 2012), sous le thème: «L'eau». Le coup d'envoi de l'événement a été donné, le lundi 26 août dernier, au quartier Diata, à Makélékélé, le 1^{er} arrondissement de la capitale congolaise, par Bill Kouelany et Chris Lewis Moubounou, respectivement directrice artistique et coordonnateur général de cette rencontre culturelle.



Une vue des artistes qui prennent part à l'événement.

Au total, 44 artistes de Brazzaville, Pointe-Noire, Kinshasa, du Cameroun et du Togo participent aux ateliers de peinture, de vidéo, et de critique d'art animés par Amadou Camara Gueye (Sénégal), Frédéric Dumond (Maroc) et Christian Tortel (France). Un film documentaire sur ces ateliers sera réalisé par le Français Eric Watt.

La thématique de la 2^{ème} édition des Ateliers Sahn (l'eau) a été, directement, inspirée des Nations Unies qui choisissent, chaque année, le thème interpellant l'Homme à réfléchir, à prendre conscience et à agir vis-à-vis des questions fondamentales à l'humanité. 2013 est déclarée comme étant «l'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau». Les Nations Unies rappellent que «l'eau est essentielle pour le développement durable, l'intégrité de l'environnement et l'élimination de la pauvreté et de la faim, est indispensable à la santé et au bien-être des hommes et revêt une importance cruciale des Objectifs du Millénaire pour le Développement».

C'est, donc, à partir de cette thématique que les jeunes artistes sélectionnés présentent leur regard et leurs questionnements sur les relations de l'Homme avec cet élément.

Rappelons que les Ateliers Sahn visent à offrir un encadrement aux jeunes artistes et écrivains, au travers d'ateliers de formation, dans un contexte caractérisé par l'insuffisance de soutien institutionnel et privé pour les initiatives liées à l'art. L'art en tant que métier reste, ainsi, une aventure périlleuse pour un artiste et un opérateur culturel.

Les Ateliers Sahn se donnent, donc, pour mission de contribuer à améliorer les conditions de travail des artistes, de stimuler leur créativité, d'inscrire une nouvelle génération d'artistes congolais et critiques d'art sur la carte de la création contemporaine.

Pascal NGALIBO-YALA

Collège des sapeurs de la langue française

Un colloque international sur Sony Labou Tansi en ligne de mire

A l'occasion des 18 ans de la mort de Sony Labou Tansi, écrivain, poète, dramaturge et grand acteur de théâtre congolais, qui a tiré sa révérence le 14 juin 1995, à Brazzaville, le Collège des sapeurs de la langue française, que préside Christian Malonga, journaliste, artiste comédien, entend organiser, en juin 2014, le premier colloque international sur son œuvre. Dans l'interview qu'il nous a accordée, le président de ce collège parle de cet événement.

**Quelles sont les activités que vous avez déjà organisées?

*Nous avons organisé un spectacle, le 15 juin 2013, qui a mis en exergue le roman d'Henri Djombo: «La traversée». Au cours de ce spectacle, la mémoire de Sony Labou Tansi a été honorée. Le choix de «La traversée» d'Henri Djombo est la preuve que les hommes de culture n'ont pas de frontière, d'autant plus que les deux sont des hommes de lettre chevronnés de notre pays. J'ai eu un entretien avec le ministre Djombo qui m'a remis de l'argent pour acheter l'ouvrage «La traversée», avec lequel je devrais préparer un spectacle. Comme quoi, nous avons de très bons rapports avec le ministre Djombo, qui a, d'ailleurs, financé, en partie, le spectacle que nous avons organisé, le 15 juin dernier.

**En dehors de «La traversée», qu'est ce qui a été mis en exergue?

*Hormis cette pièce de théâtre et en rapport avec les 18 ans du décès de Sony Labou Tan-

si, il était prévu plusieurs activités, parmi lesquelles, la table ronde, l'exposition photos, la danse traditionnelle et le ndzango. Mais, tout ceci n'a pu avoir lieu, pour la simple raison que les sites retenus pour l'organisation de ses activités, notamment l'I.f.c (Institut français du Congo) et le Memorial Pierre Savorgnan De Brazza avaient des agendas très chargés. D'où, il nous était difficile d'organiser ces activités.

**Pour mener à bien les activités, il faut les ressources financières. Avez-vous les moyens de votre politique?

*Les premiers moyens sont les ressources humaines. Ensuite, nous comptons sur la contribution des médias, comme La Semaine Africaine, ainsi que l'apport des partenaires et aussi, nos propres cotisations. C'est depuis 1983, que je me suis découvert un talent, en étant journaliste, et que la comédie nous met en contact direct avec le public. Le Collège des sapeurs de la langue fran-



Christian Malonga.

çaise que je dirige est composé de quinze membres, dont le premier idéal est d'implanter les antennes dans tous les départements du pays. Notre objectif est d'organiser le colloque sur Sony Labou Tansi, en 2014, ainsi que le Prix d'or qui servira d'un focal, tous les deux ans. A ce sujet, des trophées seront remis aux meilleurs comédiens qui vont se distinguer lors de ces différentes activités. En dehors du colloque et du

Prix d'or, d'autres activités vont suivre en faveur des hommes et des femmes engagées dans la littérature. Ainsi que des artistes comédiens de renom, capables de relever les défis de la culture au Congo, avec le concours du Ministère de la culture et des autres partenaires bilatéraux. A peine un an d'existence et le chemin à parcourir est encore long. Voilà pourquoi, nous comptons beaucoup sur le concours des médias pour rendre visibles nos activités et sur l'apport des hommes de bonne volonté. Car tout développement d'un pays commence par la culture.

*Votre mot de la fin?

*Ceux qui aiment le théâtre, la littérature, doivent prendre contact avec le Collège des sapeurs de la langue française, dont le siège est situé à Brazzaville, au foyer des frères de Saint Gabriel, dans le premier arrondissement de la ville-capitale. Tout ceci, pour échanger ensemble, apporter des idées, afin de relever le niveau du théâtre au Congo, en particulier et de la culture, en général.

Propos recueillis par Pascal BIOZI KIMINO

Sur le site lasemaineafricaine.net, télécharger le fichier PDF du journal

Eric-Pressing

PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: * Brazzaville
rond-point Mougali * Pointe-Noire centre ville,

ERIC-PRESSING

ERIC
 * E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
 * R = Remplissant toutes les conditions de lavage
 * I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
 * C = Compétence qui fait la différence

PRESSING
 * P = Professionnel confirmé
 * R = Reste fidèle au bon service
 * E = Entretien de qualité inégalable
 * S = Service non stop
 * S = Sollicité par les clients exigeants
 * I = Incomparable, toute la ville en parle
 * N = Nommé ERIC-PRESSING
 * G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe

Affaire des «disparus du Beach»

Mémoire du Ministère de la Justice et des Droits Humains relatif au rebondissement de l'affaire dite «des disparus du Beach» devant la Justice Française

I.01.1- L'ouverture par le Procureur de la République de Brazzaville d'une information judiciaire

Une enquête ayant été diligentée dès que les faits explorés furent connus, notamment à la suite des plaintes déposées les 03 et 08 septembre 1999 par Monsieur Marcel Touanga, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, immédiatement après la réception des procès-verbaux dressés pour faire foi des investigations et des constatations de la police, ouvrait une information judiciaire contre personne non dénommée, des chefs de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. C'était le 08 mars 2000. Le Doyen des Juges d'Instruction au Tribunal de Grande Instance ce Brazzaville fut chargé de conduire l'information judiciaire. A la suite de ses investigations, le magistrat procéda à l'inculpation du chef des infractions visées dans le réquisitoire introductif, Norbert Dabira, Blaise Adoua, Garcia Guy Pierre, Jean-François Ndengué, Jean Aive Allakoua, Marcel Ntsourou, Emmanuel Avoukou, Gabriel Ondonda, Rigobert Mobedet, Vincent Vital Bakana, Samuel Mboussa, Dieudonné Yvon Sita Bantsieri, Jean-Pierre Essouebé, Edouard Ndinga Oba, Guy Edouard Tati.

I.01.2- L'ouverture par le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Meaux, en France, d'une information judiciaire.

Alors que l'information judiciaire ouverte à Brazzaville suivait normalement son cours, une information judiciaire, toujours contre personne non dénommée, fut ouverte des chefs de crimes contre l'humanité: pratiques massives et systématiques d'enlèvement de personnes suivies de leur disparition, de tortures ou d'actes inhumains, pour des motifs idéologiques et en exécution d'un plan concerté contre un groupe de populations civiles par le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Meaux en France.

Selon les informations parvenues à Brazzaville, le réquisitoire introductif du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Meaux a été pris le 03 janvier 2002. Il faisait suite aux plaintes déposées le 07 décembre 2001 par la Fédération Internationale des Droits de



Le Ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yoka.

l'homme(FIDH), l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH).

I.01.3- Renvoi des 15 inculpés devant la Cour Criminelle de Brazzaville et jugement

Après plus de quatre (4) années d'une information judiciaire combinant convocations individuelles et, par voie de presse, de manière soutenue et régulière, appel était fait à toutes les personnes qui avaient des déclarations à faire ou qui désiraient se constituer parties civiles de se présenter devant le Juge d'Instruction pour être entendues. Malgré toutes les diligences accomplies par le Juge d'Instruction et, en dépit de ce que le dossier d'Instruction ne comporta en définitive pas de charges sérieuses et concordantes contre les inculpés d'avoir participé, de quelque manière que ce soit, à la commission des faits dénoncés, le Juge d'Instruction et le Procureur de la République puis plus tard le Procureur Général et la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Brazzaville, décidèrent néanmoins de renvoyer tous les inculpés devant la Cour Criminelle et ce par le motif, notamment, que certaines parties civiles avaient déclaré au cours de leur audition par le juge d'Instruction qu'elles ne parleraient qu'à l'occasion d'un procès public. Ainsi renvoyés devant la Cour Criminelle de Brazzaville pour répondre des faits qui étaient reprochés à chacun d'eux en vertu du réquisitoire introductif du Procureur de la République de Brazzaville, les quinze (15) accusés furent acquittés faute de preuves. Mais, la Cour Criminelle ayant retenu un dysfonctionnement des services chargés de l'encadrement des opérations d'accueil au Beach de Brazzaville condamnait, au plan civil, l'Etat congolais à payer différentes sommes d'argent à titre de dommages et intérêts aux parties civiles constituées, soit au total la somme

de huit cent quarante millions (840.000.000) de francs, laquelle fut portée à un milliard neuf cent huit millions trois cent mille (1.908.300.000) de francs CFA par l'arrêt de rejet partiel de la Chambre Pénale de la Cour Suprême du Congo du 4 mai 2007 rendu suite au pourvoi introduit par les parties civiles.

1.01.3-1- Conséquences juridiques de l'arrêt du 17 août 2005

Au regard du droit congolais, l'arrêt de la Cour Criminelle du 17 août 2005, consolidé par l'arrêt du 4 mai 2007 de la Cour Suprême mettait ainsi définitivement fin à cette affaire et ce, sans préjudice du droit des parties civiles qui, pour une raison ou une autre, ne s'étaient pas constituées devant la Cour Criminelle pour demander, elles aussi, preuve à l'appui, réparation du fait de la disparation des membres de leur famille.

I.02- Maintien par les autorités judiciaires françaises de l'information judiciaire ouverte contre X au Tribunal de Grande Instance de Meaux: l'ordonnance de poursuite d'information du 02 décembre 2010

Alors que par application des règles propres au Droit Pénal français et des Conventions internationales auxquelles la France et le Congo sont, tous les deux, parties, l'information ouverte à Meaux devait être définitivement abandonnée, en raison de l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt de la Cour Criminelle de Brazzaville du 17 août 2005, Alda Traoré, Vice-Président chargé de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Meaux, en France, rendait, le 02 décembre 2010, dans cette affaire dite «des disparus du Beach», une ordonnance disant y avoir lieu à poursuivre l'information dont la procédure jadis ouverte contre X à la suite des événements du



Une vue de l'assistance.

Beach de Brazzaville courant avril à juillet 1999, faits prévus et punis, selon la loi française, par les articles 212-1 du code pénal français, 689-1 et 689-2 du code de procédure pénale français et 1^{er} de la Convention de New York contre la torture du 10 décembre 1984.

I.02.1- L'ordonnance du 02 décembre 2010:

A)- Motivation de l'ordonnance

Selon les énonciations de l'ordonnance du 02 décembre 2010, une information est actuellement suivie contre X, par devant Alda Traoré, Vice-Président chargé de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Meaux, en France. Dans cette procédure, le Général de Brigade d'active, Norbert Dabira, qui était témoin assisté, ayant pour avocat, Maître Caty Richard est, désormais, mis en examen; Quatre-vingt-et-une (81) parties civiles interviennent dans la procédure; elles ont constitué pour avocats, respectivement, Maître Philippe Missamou et Maître Patrick Baudouin; En application des dispositions de l'article 175-1 du code de procédure pénale français, Maître Caty Richard, conseil du Général Norbert Dabira, a formulé, le 04 novembre 2010, une demande aux fins d'une part, de faire constater l'extinction de l'action publique au bénéfice de son client du fait de l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt du 17 août 2005 et, d'autre part, d'obtenir une ordonnance de non-lieu à son profit.

Au soutien de cette demande, il avait été indiqué au Magistrat chargé de l'Instruction que Monsieur Norbert Dabira avait déjà été jugé pour les mêmes faits, objet de l'information en cours, par la Cour Criminelle de Brazzaville et avait été purement et simple-

ment acquitté par un arrêt contradictoire du 17 août 2005; Rejetant cette demande, le Magistrat chargé de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Meaux a fondé son ordonnance sur le fait que les victimes non visées dans l'arrêt de la Cour Criminelle de Brazzaville figurent dans la plainte à l'appui de la procédure de Meaux.

B- Critique de l'ordonnance

B.01- Critique au regard du droit français

En se fondant sur le fait que d'autres personnes, victimes prétendues ou supposées, n'étaient pas visées dans l'arrêt de la Cour Criminelle de Brazzaville, pour justifier la poursuite de l'information judiciaire contre Monsieur Norbert Dabira, le juge français a violé sa propre loi nationale en l'occurrence les articles 6, 368 et 692 du Code de Procédure Pénale Français (CPPF).

B.01.2- Violation des articles 6 et 368 du CPPF.

L'article 6 du Code de Procédure pénale français dispose: «L'action publique pour l'application de la peine s'éteint par la mort du prévenu, la prescription, l'amnistie, l'abrogation de la loi pénale et la chose jugée»; de son côté, et allant dans le même sens, l'article 368 du CPPF dispose: «Aucune personne acquittée légalement ne peut plus être reprise ou accusée à raison des mêmes faits, même sous une qualification différente».

Au regard de ces deux textes et après avoir lui-même reconnu l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt de la Cour Criminelle de Brazzaville, le Magistrat chargé de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Meaux en France avait les mains liées. Il était obligé de constater que la Cour Criminelle de Brazzaville avait déjà jugé pour les mêmes faits Monsieur Nor-

bert Dabira, d'en tirer les conséquences juridiques et, conséquemment, de dire qu'il n'y avait plus lieu à poursuivre contre ce dernier pour les faits qui, à la suite du réquisitoire introductif du 03 janvier 2002, avait donné lieu à sa saisine.

En effet, aux termes des dispositions combinées des articles 6 et 368 du CPPF, l'autorité de la chose jugée est une cause péremptoire d'extinction de l'action publique de sorte qu'une personne acquittée ne peut plus faire l'objet de nouvelles poursuites à raison des faits pour lesquels elle a été acquittée et ce, même si ceux-ci étaient pris sous une autre qualification. C'est là, la volonté sans ambiguïté du législateur français telle que exprimée au travers des articles 6 et 368 du CPPF. Cette volonté s'impose au juge français.

B.01.2- Violation de l'article 692 du CPPF

Si le juge de Meaux s'était fondé sur le fait que la juridiction qui a rendu la décision dont se prévaut Monsieur Norbert Dabira n'était pas une juridiction française pour statuer dans le sens contesté, ce que fort heureusement il n'a ni dit, ni fait, on lui aurait opposé les termes clairs et non équivoques de l'article 692 du CPPF lequel dispose qu'aucune poursuite ne peut être exercée contre une personne justifiant qu'elle a été jugée définitivement à l'étranger pour les mêmes faits et, en cas de condamnation, que la peine a été subie ou prescrite. C'est là aussi, la propre volonté du législateur français.

Ainsi il est clair, au regard du droit interne français, qu'une personne définitivement jugée, condamnée ou acquittée, comme c'est le cas en l'espèce, ne peut plus faire l'objet de poursuites pour les mêmes faits. Il importe peu que la décision de jugement ayant l'autorité de la chose jugée ait été rendue par une juridiction étrangère. Il convient de signaler, à cet égard, que l'article 309 du Code de Procédure Pénale Congolais va dans le même sens, en disposant que: «aucune personne acquittée légalement ne peut être reprise ou accusée à raison des mêmes motifs, même sous une qualification différente».

C'est donc, à tort, que l'ordonnance du 02 décembre 2010 n'a pas constaté l'extinction de l'action publique du fait de l'autorité de la chose jugée, pour l'ensemble des faits pour lesquels le Général de Brigade Norbert Dabira est mis en cause dans le cadre de l'information judiciaire, suivie

contre X à Meaux et ce à l'égard de toutes les victimes prétendues ou ayants droits des victimes supposées; Pour mémoire, il y a lieu de retenir que l'exception tirée de l'autorité de la chose jugée est d'ordre public et qu'elle exige, pour être retenue, une triple identité: identité d'objet, identité de partie et identité de cause qui, dans le cas présent, ne peut faire l'objet d'aucune contestation sérieuse;

- Sur l'identité d'objet: le procès de Brazzaville tout comme la procédure de Meaux ont pour objet, l'infliction d'une peine aux personnes susceptibles d'être poursuivies comme auteurs ou complices et l'allocation d'indemnités réparatrices aux victimes ou ayants droit des victimes. Il y a donc, dans les deux cas, une identité d'objet. Ce premier élément qui ne fait l'objet d'aucune contestation est donc acquis.

- Sur l'identité des parties: l'identité des parties qui est nécessaire pour qu'il y ait autorité de chose jugée n'existe qu'entre le parquet et la personne condamnée ou acquittée...

En effet, l'identité des parties, seconde condition requise pour qu'une décision répressive ait l'autorité de la chose jugée et empêche, par suite, un nouveau procès pénal, suppose, pour être retenue, que dans les deux procès, la partie poursuivie et la partie poursuivie soient les mêmes. Cette condition, qui tient au caractère relatif de la chose jugée, est toujours remplie quant à la partie poursuivie, car le Ministère public est toujours partie principale au procès, même lorsque l'action publique a été mise en mouvement par la partie lésée.

En ce qui concerne la partie poursuivie, l'identité à rechercher concerne la personne poursuivie comme auteur, complice ou civilement responsable et non, comme l'a soutenu à tort le juge de Meaux, les victimes ou ayants droits des victimes.

Ainsi, s'agissant de l'identité des parties, le juge français s'est trompé, en considérant comme parties pour caractériser l'autorité de la chose jugée, les parties civiles. Cette mauvaise interprétation de la loi l'a amené à rendre l'ordonnance que le Congo est en droit de contester sans réserve aucune.

- Sur l'identité de cause: la procédure de Brazzaville comme celle de Meaux concernent la poursuite et éventuellement l'application des peines aux auteurs ou complices des faits qui ont eu lieu à Brazzaville d'avril à juillet 1999 à l'occasion du rapatriement volontaire des Congolais de Brazzaville qui s'étaient réfugiés sur le territoire de la République Démocratique du Congo. C'est donc la même cause et le procès de Brazzaville, en ce cas, fait obstacle aux poursuites

de Meaux qui se fondent sur les mêmes faits.

L'identité de cause est, elle aussi, avérée.

En définitive, en présence de la triple identité d'objet, de parties et de cause, la procédure de Meaux se heurte à un obstacle juridique insurmontable. Elle doit donc être abandonnée.

A titre indicatif et si cela pouvait être nécessaire, il sera indiqué que les ayants droit des victimes non visées dans l'arrêt de la Cour Criminelle de Brazzaville ne sont pas privées pour autant d'un recours devant la juridiction civile et le fondement de ce droit à réparation, est la responsabilité de l'Etat pour dysfonctionnement de ses services, puis qu'aux termes de l'arrêt du 17 août 2005 (P. 93-94), le principe de la responsabilité de l'Etat a été reconnu. Il suffira à ces personnes, victimes ou ayants droit des victimes, de faire devant le juge civil la preuve:

a)- qu'elles se trouvaient en RDC du fait de la guerre;

b)- qu'elles avaient manifesté leur volonté de revenir en République du Congo, volonté matérialisée par la signature d'une déclaration de bonne foi au Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR);

c)- qu'elles avaient été enregistrées dans les manifestes en vue de la traversée du fleuve;

d)- qu'elles n'avaient pas désisté et avaient effectivement embarqué pour effectuer la traversée;

I.02.2- Critique au regard du pacte international relatif aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 ratifié par la France le 03 mai 1974

En se prononçant dans le sens critiqué, l'ordonnance du 2 décembre 2010 a violé l'article 14.7 du pacte international relatif aux droits civils et politiques qui dispose que: «Nul ne peut être poursuivi ou puni en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté ou condamné par un jugement définitif conformément à la loi et à la procédure de chaque pays».

Or c'est bien le cas en l'espèce, Monsieur Norbert Dabira, accusé puis jugé à Brazzaville le 17 août 2005, ayant été purement et simplement acquitté, faute de preuves.

II- Caractère juste et équitable du procès de Brazzaville

Il est admis, pour l'essentiel, que les critères pour conclure à l'existence d'un procès juste et équitable sont la garantie d'un droit d'accès concret et effectif à la juridiction compétente, l'effectivité de la garantie d'absence d'obstacles juridiques, l'effectivité de la garantie d'absence d'obstacles financiers, l'égal accès à la juridiction compétente, la garantie des voies de recours,

le droit à un bon juge, c'est-à-dire, à un juge ayant une bonne formation professionnelle, siégeant en collégialité et jugeant en toute indépendance et impartialité, la publicité de la procédure, sa célérité (délai raisonnable pour juger), la prise en compte des valeurs d'équité dans la conduite de la procédure, la motivation de la décision à intervenir, le droit à une procédure garantissant le respect de la totale publicité des débats sauf huis clos motivé, le respect également du contradictoire, la garantie d'obtenir l'exécution par les personnes condamnées de la décision du juge...

Le procès de Brazzaville a satisfait à toutes ces exigences, de sorte que l'on peut, sans peine, affirmer que le procès de Brazzaville, dans l'affaire dite des disparus du Beach, était un procès équitable. En effet, tout au long du procès qui a duré près d'un mois (du 19 juillet au 17 août 2005), l'on a vu défiler à la barre, à l'occasion d'un procès public, retransmis en direct par tous les médias nationaux et par quelques médias internationaux, tous les accusés et leurs avocats, les parties civiles et leurs avocats, soit pour répondre aux questions de la Cour, soit pour donner les explications, soit encore pour apporter des témoignages à charge ou à décharge... Le débat contradictoire a ainsi eu lieu devant des juges de métier aux côtés desquels siégeaient des jurés populaires. Les accusés comme les parties civiles avaient tout le loisir de faire toutes les déclarations qu'ils croyaient utiles pour leur défense ou pour faire valoir leurs droits...

Les voies de recours ont été dûment exercées par la formation de plusieurs pourvois en cassation déposés par Maîtres Félix Nkouka, Irénée Malonga, Alphonse Diangoukoukoulou, Marcel Ngoma, Hervé Ambroise Malonga, pour le compte des parties civiles et Françoise Nkenzo, pour le compte de l'Etat congolais. Ces pourvois ont été jugés par un arrêt du 04 mai 2007. Enfin, les sommes d'argent allouées aux parties civiles à titre de dommages et intérêts ont été payées de sorte qu'en définitive, le procès de Brazzaville a été, en tous points, un procès juste et équitable.

III- Contestation de la compétence supplétive des juridictions françaises

En présence du juge congolais, sur le territoire duquel les faits objet de la procédure de Meaux ont eu lieu, le juge français perd toute compétence. A cet égard, il convient de relever que la compétence que tente de s'arroger le juge français ne peut être mise en œuvre qu'en cas de défaut ou d'inertie de la justice congolaise. C'est le sens des articles 689-1 et 689-2 qui dispo-

- Article 689-1: «*En application des conventions internationales visées aux articles suivants, peut être poursuivie et jugée par les juridictions françaises, si elle se trouve en France, toute personne qui s'est rendue coupable hors du territoire de la République de l'une des infractions énumérées par ces articles. Les dispositions du présent article sont applicables à la tentative de ces infractions, chaque fois que celle-ci est punissable.*».

- Article 689-2: «*Pour l'application de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée à New York le 10 décembre 1984, peut être poursuivie et jugée dans les conditions prévues à l'article 689-1 toute personne coupable de tortures au sens de l'article 1^{er} de la Convention.*».

La République du Congo dénie donc au juge français le droit de connaître, sous quelque prétexte que ce soit, de cette affaire et considère qu'en s'obstinant à retenir sa compétence, la partie française porte gravement atteinte, ce qui est inacceptable, à la souveraineté de la République du Congo.

IV- Conclusion

Au plan strictement juridique, le maintien de la procédure de Meaux, autrement dit la poursuite de l'information décidée par le magistrat chargé de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de Meaux ne se justifie pas et ce par les motifs qui viennent d'être énoncés, à savoir le jugement définitif des personnes présentement visées dans la procédure de Meaux par les juridictions compétentes de la République du Congo et l'autorité de la chose jugée attachée à ces décisions laquelle autorité de la chose jugée s'impose aux juridictions françaises d'une part et d'autre part le fait que les conditions pour l'application des articles 689-1 et 689-2 sur lesquelles se fonde le juge français n'étaient pas réunies, et ce par le motif que lorsque commence cette procédure de Meaux, ouverte bien après celle de Brazzaville, ni Monsieur Norbert Dabira, officier général d'active demeurant à Brazzaville, ni aucun autre suspect, n'ont été retrouvés au France. Le fait que Monsieur Norbert Dabira aurait une résidence secondaire en France, appelée à tort domicile ne suffit pas pour que soit remplie la condition déterminante visée par l'article. 689-1 à savoir: «*se trouver en France*» au moment du déclenchement des poursuites. La décision du juge français de poursuivre cette procédure est donc un acharnement qui vient d'être mis à découvert par le fait que des personnes autres que celles jugées à Brazzaville semblent être, désormais, citées alors que le motif péremptoire retenu par le

juge de Meaux était le fait qu'il y avait d'autres parties civiles qui ne s'étaient pas constituées au cours du procès de Brazzaville.

Il convient à cet égard de souligner, pour être complet, que le juge de Brazzaville était saisi de l'ensemble des faits à l'égard de toutes les personnes susceptibles d'y avoir participé, à quelque titre que ce soit, ce qui laissait aux victimes prétendues ou supposées le loisir de faire toutes dénonciations utiles à charge pour le magistrat instructeur d'instrumenter. Le rebondissement de cette affaire de Meaux manifeste la volonté de nuire de ceux qui sont derrière cette lamentable procédure.

La République du Congo ne peut tolérer davantage le fait que la justice française accepte de devenir l'instrument de ceux veulent déstabiliser le Congo et nuire ainsi à ses efforts de développement et de consolidation de l'unité de la nation congolaise.

En conséquence de ce qui précède et en toute responsabilité, le Gouvernement de la République du Congo se sent en de voir et s'estime en droit de faire savoir et de rappeler au Gouvernement de la République Française:

Que le Gouvernement congolais attend toujours la réponse du Gouvernement Français suite au mémorandum en date du 24 janvier 2011 relatif à certaines procédures pendantes devant les juridictions françaises et dans lesquelles la souveraineté de l'Etat congolais est gravement remise en cause, mémorandum remis officiellement au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Gouvernement Français par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains de la République du Congo au cours d'une audience qu'il lui a accordée à cet effet le 28 janvier 2011, à Paris, en présence du Conseiller juridique du Chef de l'Etat Congolais et l'Ambassadeur du Congo en France. Que pour l'essentiel, ce mémorandum soulignait les points ci-après:

Qu'ainsi le maintien de la procédure de Meaux, alors que les juridictions congolaises se sont déjà prononcées par des décisions désormais revêtues de l'autorité de la chose jugée et que de toute façon, elles demeurent toujours compétentes pour connaître de toutes plaintes liées à cette affaire dite «des disparus du beach de Brazzaville» est inacceptable et constitue une atteinte grave et inadmissible à la souveraineté du Congo;

Que le juge au Tribunal de Meaux ayant lui-même reconnu l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt définitif de la Cour Criminelle de Brazzaville du 17 août 2005 devrait abandonner d'office ou sur réquisition du Ministère public toute poursuite pour cause d'extinction de l'action publique;

Que le fait que des victimes non visées dans l'arrêt de la Cour Criminelle de Brazzaville figurent dans la plainte à l'origine de la procédure de Meaux ne saurait faire échec à l'autorité de la chose jugée et, par conséquent, ne saurait justifier le maintien des poursuites;

Que toutes les plaintes, même contre des personnes pouvant être visées comme auteurs ou complices mais qui n'avaient pas été mises en cause dans la procédure de Brazzaville ne peuvent être portées que devant les juridictions compétentes de la République du Congo;

Que la compétence des juridictions françaises telles que résultant des articles 689, 689-1 et 689-2 est une compétence par défaut qui ne pouvait être mise en œuvre qu'en cas de défaillance du Congo, ce qui n'est pas le cas et ce qui n'a pas été le cas dans l'affaire dite «des disparus du Beach»;

Que certaines organisations de la société civile œuvrant dans le domaine louable de la défense des droits de l'homme font montre d'un acharnement et d'un activisme irrépressibles contre les autorités congolaises et instrumentalisent la justice française afin de nuire à l'Etat congolais et à ses dirigeants. Que le Gouvernement de la République du Congo dont le pays a retrouvé le chemin de la paix, de l'unité, de la concorde nationale, de la stabilité et du progrès, estime qu'il n'est nullement dans l'intérêt de la France et du Congo, pays amis liés par une longue, riche et fructueuse histoire commune, de laisser se développer à partir du territoire français d'une manière récurrente, une entreprise publique de déstabilisation du Congo, au seul motif qu'en France la justice et la presse seraient indépendantes au point de nier l'existence des autres Etats sans susciter la moindre réaction du Gouvernement français.

Qu'enfin, en présence d'un tel acharnement de toute évidence à caractère politique, soutenu par les autorités judiciaires et relayé par une certaine presse française, attitudes qu'elle considère comme une agression permanente et systématique aux relents colonialistes contre ses Institutions et ses dirigeants, la République du Congo, Etat souverain et indépendant depuis le 15 août 1960, membre de l'Organisation des Nations Unies, se réserve le droit d'étudier toutes les modalités d'une riposte graduelle proportionnelle aux dommages causés à son crédit intérieur et extérieur par ces attitudes d'une autre époque.

Fait à Brazzaville, le 26 août 2013

**Le Ministre d'Etat,
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et des Droits Humains
Aimé Emmanuel YOKA**

Athlétisme

Le fond et le demi fond africains toujours bons

Les championnats du monde ont accaparé l'actualité de l'athlétisme, du 10 au 18 août 2013. Ils se sont déroulés à Moscou (Russie) et ont vu la suprématie des Africains dans les courses de fond féminin et de demi fond masculin. En témoignent les victoires des Ethiopiennes Meseret Defar (5000m/14'50"19) et Tirunesh Dibaba (10000m/30'43"35), du Kenyan Asbel Kiprop (1500m/3'36"28), de sa compatriote Eunice Sum (800m/1'57"38), et de l'Ethiopien Mohammed Aman (800m/1'43"76).

Empreintes africaines, également, sur le marathon, avec les succès de l'Ougandais Stephen Kiprotich (2h09'51"), déjà sacré aux J.O de Londres, et de la Kenyane Edna Kiplagat (2h25'44"). Le marathon masculin était, finalement, une affaire africaine, puisque les Ethiopiens Lelisa Desisa (2h10'12") et Tadesse Tola (2h10'23") ont décroché, respectivement, la médaille d'argent et la médaille de bronze.

Le Kenyan Ezekiel Kemboi (8'6"01) et sa compatriote Milcah Cheyana (9'11"65), de leur côté, apportaient deux autres médailles d'or au tableau de chasse continental, sur 3000 m steeple. La Kenyane Lydia Chepkurui (9'12"55) et l'Ethiopienne Sofia Assafa (9'12"84) complètent le podium



Le Kenyan Asbel Kiprop, vainqueur du 1500m à Moscou.

féminin, 100% africain, dans cette discipline.

Par ailleurs, bien qu'ayant laissé échapper les médailles d'or aux 5000 et 10000 m masculin, l'Afrique a arraché l'argent et le bronze sur ces deux distances, respectivement par Hagos Gebrihiwet (Ethiopie/13'27"26) et Isiah Koech (Kenya/13'27"26), au 5000m, puis Ibrahim Jalei (Ethiopie/27'22"23) et Paul Tanui (Kenya/27'22"61).

N'oublions pas les deuxièmes places des Kenyans Mery Cherono (14'51"22), sur 5000m, et Gladys Cherono (30'45"17), sur 10.000m, puis les troisièmes places des Ethiopiennes Almaz Ayana (14'51"33), sur 5000m, et

Belaynesh Oljira (30'46"98), sur 10.000 m. Enfin, le bronze du Djiboutien Ayanley (1'43"76), sur 800m, et du Sud-africain Johan Cronje (3'36"83), sur 1500 m. Talents révélés

Mais, l'Afrique n'est plus cantonnée, seulement, aux courses de fond et de demi-fond. A Moscou, l'Ivoirienne Murielle Ahouré est entrée dans l'histoire sportive de son pays et du monde entier. Elle a glané l'argent du 100m, en 10"93, derrière la Jamaïcaine Shelly-Ann-Pryce (10"71), signant, du coup, la première médaille jamais gagnée par l'Afrique sur 100m. Elle s'est, également, illustrée lors du 200m, en décrochant également la médaille d'ar-

gent. Ce sont les deux seules médailles de l'Afrique francophone.

La Nigérienne Blessing Okagbore a brillé, elle aussi, par son talent. En lice dans trois épreuves, elle remporte une médaille d'argent sur le saut en longueur, termine troisième au 200m et finit en sixième position sur le 100m. Elle réalise un véritable exploit, car le Nigeria n'a jamais vu d'athlètes remporter une médaille, lors d'un championnat du monde.

Certes, comme on l'a entendu, souvent, à Moscou, les athlètes africains trouvent en Europe de bonnes conditions pour se préparer et des entraîneurs avisés. Mais, il faut, sûrement, du talent, peut-on rétorquer. Tous les médaillés de Moscou n'en manquent pas.

Mais, si, dans l'ensemble, le continent africain s'est honorablement comporté à Moscou, en glanant 30 médailles (comme à Daegu, en 2011), il reste que près de la moitié de ses lauriers est allée à un seul pays, le Kenya (12, dont 5 en or, 4 en argent et 3 en bronze). Ce n'est pas le fait du hasard. En plus de leurs prédispositions, les athlètes kenyans ont bénéficié d'une préparation poussée, pour Rome.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

A.C Léopards en route pour l'Egypte

Rémy Ayayos: «La grâce de Dieu m'amènera en demi-finale»

Déjà battu à domicile, par Al Ahly, l'A.C Léopards va en découler avec le même adversaire, samedi 31 août 2013, dans le cadre de la quatrième journée de la phase de poules de la Ligue des champions. Toujours optimiste, Rémy Ayayos Ikounga, son président, croit en sa qualification, pour les demi-finales, qui passe par ce match décisif. Suivez-le, dans l'interview ci-après.

*Le public du Stade Denis Sassou Nguesso a perdu son sourire, pour l'une des rares fois, contre Al Ahly d'Egypte...

**C'est le cas de le dire. C'est un jour de désolation. Vous le constatez par ma mine de mauvais jour. J'ai été battu, mais je ne suis pas abattu. Je suis un compétiteur et je pense que la grandeur d'une équipe ou même d'un homme ne réside pas en sa faculté de ne jamais tomber, mais c'est dans sa capacité de se relever, chaque fois qu'il tombe. Je pense que ça été un incident de parcours. Nous avons encore nos chances dans cette compétition.

*Y a-t-il une explication particulière à cette défaite?

**Non! L'équipe a fourni un football que j'ai beaucoup aimé. Mes joueurs ont mouillé le maillot, mais ils ont manqué, cruellement, de réussite. Il y a des jours comme ça. Il faut l'intégrer dans notre fonctionnement, et c'est aussi la particularité de la ligue des champions. Les prochains matchs, nous les prendront avec beaucoup d'engagement. Je pense que la grâce de Dieu m'amènera en demi-finale.

*Devancé par Orlando Pirates et rattrapé au nombre des points par le National Al Ahly. La suite vous fait-elle peur?

**Bien au contraire, je suis, de façon chronique, incorrigible, optimiste. Je fais le pari d'obtenir un bon résultat, là-bas. C'est le langage que j'ai tenu aux joueurs. Je me suis chargé de leur remonter le moral. Bref, je me suis attaché à leur dire, clairement, que nous irons en Egypte pour gagner et non pour chercher un nul. Dieu fera le reste.

*La succession des matchs n'a-t-elle pas pesé dans les jambes des joueurs?

**Je ne suis pas ce genre de dirigeant qui cherche des faux-fuyants, après une défaite. C'est vrai que la succession des matchs pouvait un peu fatiguer les joueurs, mais ce n'était pas notre faiblesse. Notre préparateur physique fait un travail extraordinaire. La succession des matchs a aussi un aspect positif, ça permet aux joueurs de rester compétitifs. Je ne pleurniche pas sur les petites questions, après une défaite. Je demande seulement aux Congolais de porter l'A.C Léopards dans leurs prières. Gagner la ligue des champions n'est pas, pour moi, une utopie, c'est un objectif clair, concret, que je vise. Je peux ne pas l'atteindre, mais j'ai la foi que je peux y arriver.

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI



Rémy Ayayos Ikounga.

Tournoi de football inter communautés

La deuxième édition d'Action Congo Foot

Un tournoi de football inter-communautés se déroule à Brazzaville. Il est organisé, pour la deuxième fois, par l'association Action Congo foot, en partenariat avec la société MTN Congo. Le coup d'envoi a été donné, dimanche 25 août 2013, au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, en présence des responsables des différentes communautés étrangères. La finale interviendra, dimanche 1er septembre.

La capacité d'accueil du Congo a inspiré l'association Action Congo Foot, qui organise ce tournoi, «au besoin de rassembler des hom-



C'était entre Camerounais et Centrafricains.

phobie, du racisme et de la ségrégation», selon son président, Cloud Régis Talani.

«Il s'agit d'un grand rassemblement des peuples d'Afrique et d'Asie autour du football. Je dirai, plutôt, qu'il s'agit, ici, d'une coupe afro-asiatique des nations en miniature», a renchéri Jean Eudes Ganga Mickemby, secrétaire général de Action Congo Foot, à la cérémonie d'ouverture du tournoi. Ce tournoi regroupe huit équipes des communautés étrangères installées au Congo, issues de huit pays, notamment, le Cameroun, le Bénin, le Liban, le Sénégal, le Mali, la République centrafricaine, ainsi que le Congo, associé pour des raisons de brassage et représenté par F.C Amboutcha. Elles y prennent part, avec fierté et enthousiasme, et s'affrontent en élimination directe. Le tournoi n'est ouvert qu'aux joueurs ayant au moins 30 ans et n'étant pas détenteurs de licences des ligues ou d'une fédération.

Lors de la première journée, la R.C.A a éliminé le Cameroun (aux

tirs au but). Le Mali a mis à genoux F.C Amboutcha (Congo). Le Liban s'est débarrassé du Sénégal et la Côte d'Ivoire, détentrice du trophée, du Bénin. Les demi-finales, jeudi 29 août, déboucheront sur la finale.

L'association Action Congo Foot poursuit, entre autres objectifs, le développement du football congolais, à travers des initiatives multiformes. Elle édite un journal, «L'Info des Sports». Et, depuis sa création, en 2012, elle a, déjà, organisé un tournoi de football des minimes et un stage de formation pour arbitres et entraîneurs, dans la sous-ligue de Goma Tsé Tsé, dans le département du Pool.

G.M.

G.M.

Delvin Ndinga vers l'Olympiakos de Pirée (Grèce)

L'Olympiakos de Pirée, club grec de Division 1, active la piste menant à notre compatriote Delvin Ndinga (25 ans), le milieu de terrain défensif de l'A.S Monaco (France), qui a repoussé, récemment, les avances de Montpellier et qui intéresse, également, Fulham (Angleterre). Sous contrat jusqu'en juin 2015, Delvin Ndinga intéresse, fortement, le club grec, entraîné par le Français Michel. Des dirigeants d'Olympiakos se retrouvent, actuellement, à Monaco. Histoire d'avancer les négociations qui portent sur un prêt avec option d'achat.

Basket-ball

A la maison, pauvres Diabes-Rouges!

Les Diabes-Rouges du Congo ne sont pas allés au-delà des huitièmes de finale de la 27^{ème} édition de l'Afro-basket 2013, en Côte d'Ivoire. Parce que battus et éliminés par le Cap Vert, mardi 27 août, à Abidjan: 60-67.

Et pourtant, la qualification tendait les bras aux Diabes-Rouges. N'ont-ils pas dominé au score les trois premiers quarts temps (50-38)? L'on croyait la cause entendue, pour les Capverdiens. Mais, c'était méconnaître leur sursaut d'orgueil. Ils se sont déchaînés, ont refait leur retard et pris, pour la première fois, l'avantage (59-58), au cours de cette rencontre, alors qu'il ne restait que 3 minutes et 17 secondes à jouer. Ils l'ont maintenue, ensuite, jusqu'au coup de sifflet final, coiffant le Congo (67-60). «Même le Cap Vert danse!» Ce n'est pas un slogan. Cette phrase a été entendue, à Brazzaville, à la fin de la partie. Elle traduit, assez nettement, la déception des férus congolais de basket-ball. Nous y reviendrons, peut-être.

G.M.

G.M.



Jean Eudes Ganga Mickemby.

mes de différents horizons, à travers le football, socle par excellence de la construction de l'unité des peuples». Par le biais de ce tournoi, Action Congo Foot veut aussi «prouver que des hommes de cultures différentes peuvent se tenir la main dans la main, pour repousser le plus loin possible les frontières de la haine, de la xéno-

G.I. INTERNATIONAL **TNT**

Une palette complète de services professionnels à votre disposition

- INTEGRATEUR NATIONAL & INTERNATIONAL
- MANUTENTION PORTUAIRE
- CONSIGNATION DE NAVIRES
- FRET AERIEU & MARITIME
- DOUANE & TRANSIT
- LOGISTIQUE
- DEMEUNEMENT

Notre devise
ALLER LOIN

SERVICE COMMERCIAL
BRAZZAVILLE: 1, AVENUE FOCH (Boulevard de la République)
TÉL: (+ 242) 05 550 10 87 / 06 622 00 01
POINTE-NOIRE: ROND-POINT KASSA (Boulevard de la République)
TÉL: (+ 242) 05 550 10 75 / 06 622 00 03
Membre du Réseau GTO

www.ginternational.net